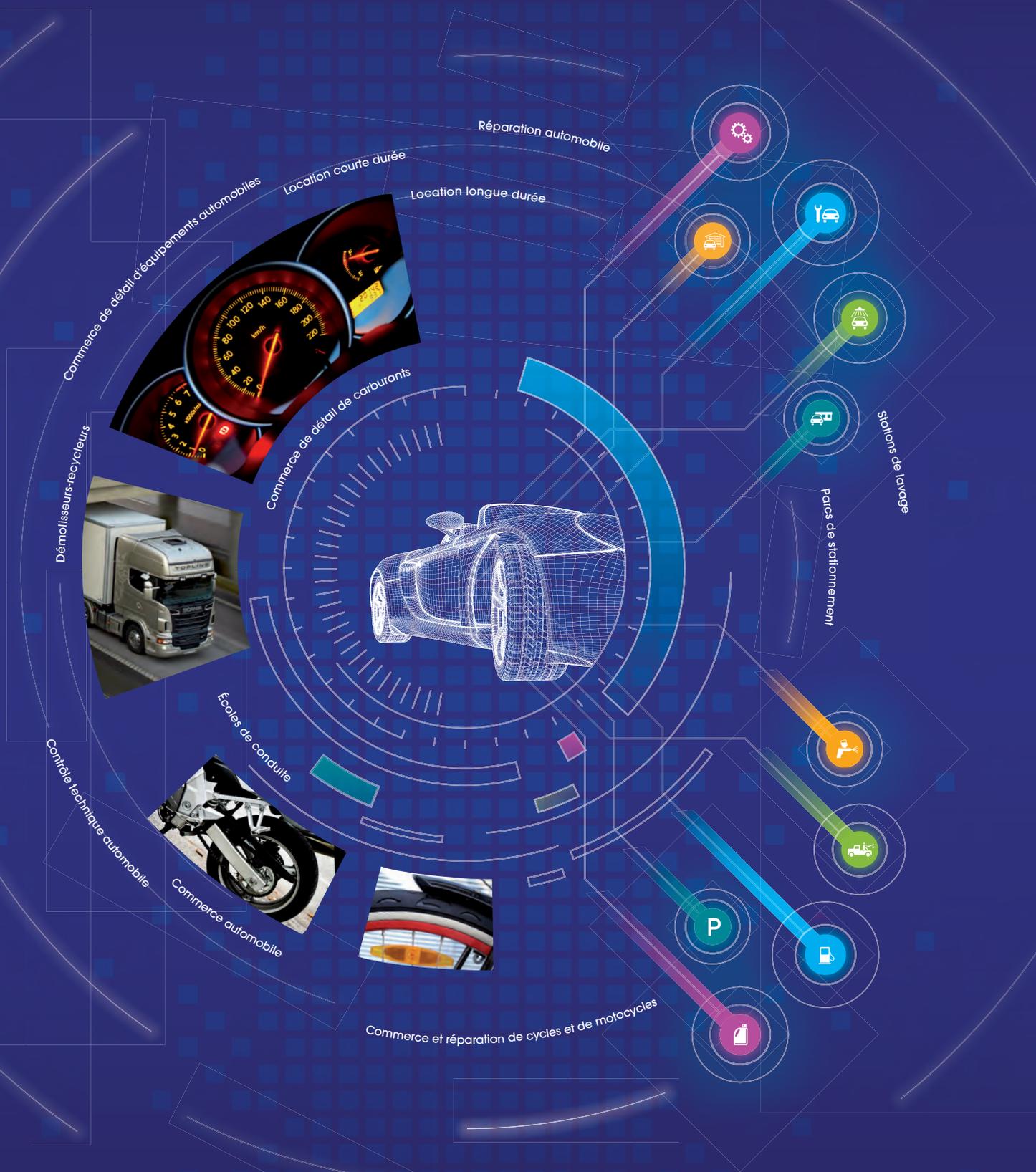


Données sociales de la Branche des services de l'automobile



Bilan 2012

Partie 1

Les données exhaustives de la branche

5

1 - Données de cadrage par activités de la branche

6

- 1.1 - Dénombrement des entreprises 6
- 1.2 - Dénombrement des établissements 8
- 1.3 - Dénombrement des salariés 9

2 - Zoom sur les entreprises

10

- 2.1 - Historique du nombre d'entreprises 10
- 2.2 - Répartition des entreprises par région 11
- 2.3 - Répartition des entreprises par département 13
- 2.4 - Répartition des entreprises selon leur taille 15
- 2.5 - Répartition des entreprises selon leur taille et leur activité principale 16

3 - Zoom sur les emplois

15

- 3.1 - Historique du nombre de salariés 18
- 3.2 - Répartition des salariés selon le sexe 19
- 3.3 - Répartition par région des salariés et du nombre moyen de salariés par entreprise 20
- 3.4 - Répartition par département des salariés 21
- 3.5 - Répartition des salariés selon le sexe et l'activité principale de l'entreprise 22
- 3.6 - Répartition des salariés selon la taille de l'entreprise 23
- 3.7 - Répartition des salariés selon la taille de l'entreprise et l'activité principale de l'entreprise 24
- 3.8 - Répartition des salariés selon l'âge et le sexe 25
- 3.9 - Âge moyen des salariés selon l'activité principale de l'entreprise 26
- 3.10 - Répartition des salariés selon les catégories socioprofessionnelles 27
- 3.11 - Répartition des salariés selon les catégories socioprofessionnelles et le sexe 27
- 3.12 - Répartition des salariés selon les catégories socioprofessionnelles et la taille de l'entreprise 28
- 3.13 - Répartition des salariés selon les catégories socioprofessionnelles par activité principale de l'entreprise 29
- 3.14 - Répartition des salariés selon l'activité principale de l'entreprise par catégorie socioprofessionnelle 30

4 - Zoom sur l'appareil de formation

31

La formation initiale et d'insertion

- 4.1 - Historique depuis 2000 des effectifs selon le mode de formation 31
- 4.2 - Répartition des effectifs en formation initiale selon le niveau de formation (Hors CQP) 32
- 4.3 - Répartition des effectifs en formation initiale selon le diplôme ou le titre visé 32
- 4.4 - Historique des résultats aux examens selon le mode de formation 34

La formation continue

- 4.5 - Historique des salariés en formation continue 35
- 4.6 - Historique des salariés en formation continue par sexe 35
- 4.7 - Répartition des stagiaires en formation continue selon la durée de la formation 36
- 4.8 - Répartition des stagiaires en formation continue selon la nature de la formation 36
- 4.9 - Volume d'heures en formation prises en charge par l'ANFA selon la nature de la formation 37
- 4.10 - Volume d'heures en formation prises en charge par l'ANFA selon la taille de l'entreprise 37

Partie 2

Données d'échantillon (source : IRPAUTO) 39

1 - Les mouvements de personnel 40

- 1.1 - Nombre d'embauches 40
- 1.2 - Nombre de départs 42
- 1.3 - Solde embauches-départs 45
- 1.4 - Salariés âgés 45

2 - Les rémunérations 47

- 2.1 - La masse salariale brute 47
- 2.2 - Le niveau des rémunérations 49

3 - Les conditions d'emploi 52

- 3.1 - L'ancienneté des salariés dans l'entreprise 52
- 3.2 - La durée hebdomadaire du travail pour les salariés par activités de la branche 53
- 3.3 - La nature des contrats pour les salariés par activités de la branche 54
- 3.4 - Absences 55

4 - Les horaires de travail 56

- 4.1 - Répartition des entreprises selon l'horaire collectif de travail 56
- 4.2 - Le forfait jour 56
- 4.3 - Les heures supplémentaires 57

5 - Les travailleurs handicapés 58

- 5.1 - Taux d'emploi de travailleurs handicapés selon l'activité et la taille de l'entreprise 58
- 5.2 - Répartition des travailleurs handicapés selon la catégorie socioprofessionnelle et le handicap 59

Annexes 61

1 - Glossaire des concepts 62

2 - Note technique 70

3 - Table des correspondances des codes NAF 75



Les données
exhaustives
de la branche

1. Données de cadrage par activités de la branche

1.1 - Dénombrement des entreprises

Secteur d'activité	Code NAF	2010	2011	2012*
Commerce automobile	4511Z	27 219	28 048	29 147
	4519Z	1 203	1 329	1 569
	Total	28 422	29 377	30 716
Réparation automobile	4520A	39 413	40 529	41 761
	4520B	1 471	1 613	1 857
	Total	40 884	42 142	43 618
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	4532Z	4 427	4 658	5 043
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	3 611	3 528	3 538
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4540Z	5 829	5 932	6 097
	4764Z	315	792	1 150
	9529Z	92	244	307
	Total	6 236	6 968	7 554
Contrôle technique automobile	7120A	4 253	4 445	4 743
Écoles de conduite	8553Z	9 131	9 500	9 971
	8559B	12	13	13
	Total	9 143	9 513	9 984
Location courte durée	7711A	2 431	2 681	3 115
	7739Z	37	32	35
	Total	2 468	2 713	3 150
Location longue durée	7711B	78	423	423
Démolisseurs-recycleurs	4677Z	168	169	170
	4532Z	162	169	193
	Total	330	338	363
Parcs de stationnement	5221Z	197	204	223
Stations de lavage	8129B	ND	ND	ND
Total		100 049	104 309	109 355

Source : INSEE-SIRENE

* Données estimées par l'ANFA - ND : Non déterminé

La branche des services de l'automobile comptabilisait 104 309 entreprises en 2011 et elles sont estimées à 109 355 en 2012. L'augmentation sensible du nombre d'entreprises à partir de 2009 est liée à la création du statut d'auto-entrepreneur au 1^{er} janvier 2009 (référence page 66).

Le code 77.11B est considéré comme « entier » pour toutes les données du rapport. Le nombre d'entreprises est en augmentation par rapport à 2011, du fait du grand nombre d'entreprises sans salariés pour cette activité, celui des salariés reste équivalent aux observations réalisées les précédentes années.

LES PARTICULARITÉS DES ACTIVITÉS DE LA BRANCHE DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE AYANT UN CODE NAF PARTAGÉ

1 - NAF 52.21Z : Les parcs de stationnement

Les parcs de stationnement sont organisés en trois niveaux :

- la holding,
- les sociétés de capitaux, filiales de la holding,
- les sociétés d'exploitation qui portent le personnel.

Le dénombrement des unités statistiques porte uniquement sur les sociétés d'exploitation.

2 - NAF 77.11B : La location longue durée de véhicules automobiles légers

Au vu du faible écart entre le code NAF « entier » et la partie retenue par l'Observatoire de l'ANFA, pour dénombrer le nombre de salariés, le code 77.11B a été comptabilisé dans sa totalité cette année.

3 - NAF 85.59B : Les centres de formation à la conduite

Si les préfetures attribuent environ 220 agréments de centre de formation de moniteurs d'auto-école, les entreprises dont l'activité principale est la formation de moniteurs d'auto-école (code NAF 85.59B) restent rares. Dans la majorité des cas, l'entreprise a pour activité principale l'enseignement de la conduite (code NAF 85.53Z) et la formation de moniteurs d'auto-école n'est qu'une seconde activité en termes de chiffre d'affaires. Certaines entreprises sont également enregistrées sous le code NAF 85.59A (formation continue d'adultes).

4 - NAF 45.32Z et 46.77Z : Les recycleurs

Les démolisseurs-recycleurs sont répertoriés, selon la convention collective, sous deux codes NAF :

- Le code 45.32Z : il s'agit dans ce cas du commerce de détail de pièces automobiles d'occasion.
- Le code 46.77Z : il s'agit ici du commerce de gros de pièces automobiles d'occasion.

En 2013, il existe 1 630 démolisseurs agréés par l'État au titre de la réglementation VHU.

1 412 de ces centres ont un SIRET connu, diffusables par l'INSEE. Le tableau suivant montre qu'une partie de ceux-ci sont comptabilisés dans les codes NAF du Commerce automobile et de la Réparation automobile.

Répartition des démolisseurs agréés selon le code NAF (Source : INSEE/SIRENE 2013)

Code NAF entreprise	Intitulé du code	Nb d'entreprises
3832Z	Récupération de déchets triés	399
3831Z	Démantèlement d'épaves	216
4511Z	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	216
4532Z	Commerce de détail d'équipements automobiles	186
4677Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de déchets et débris	196
4520A	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	120
Autres codes NAF		79
Total		1 412

5 - NAF 47.64Z et 95.29Z : Le Commerce et la Réparation de cycles

Du fait d'une perméabilité importante entre les secteurs du cycle et du motocycle, ces deux secteurs sont difficiles à différencier. Au niveau de la Convention Collective des Services de l'Automobile, les professionnels du cycle sont répertoriés sous 2 codes NAF :

- 47.64Z « commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé », dans lequel est exclusivement visé le commerce de bicyclettes.
- 95.29Z « réparation d'autres biens personnels et domestiques », dans lequel sont exclusivement visés l'entretien et la réparation de bicyclettes.

Devant la difficulté à dénombrer les entreprises et les salariés de ces 2 codes NAF, l'Observatoire a mis en place une enquête spécifique pour quantifier les entreprises du cycle. Cette enquête a permis d'évaluer à 1 970 les magasins de cycles, dont la moitié seulement avait le code NAF correspondant réellement à leur activité. Ces 1 970 magasins de cycles emploient 2 560 salariés.

6 - NAF 8129B : Les stations de lavage

Le dénombrement des unités statistiques des stations de lavage est difficile pour plusieurs raisons :

- Les organisations représentatives des professionnels du lavage automobile ne disposent pas d'un dénombrement des entreprises ou des salariés de ce secteur.
- Les entreprises effectuant du lavage automobile sont enregistrées sous des codes NAF variés souvent « Entretien automobile » (code NAF 4520A) ou encore « station service » (code NAF 4730Z).
- L'unité statistique essentielle est celle du centre de lavage et non l'entreprise. La branche des laveurs haute pression du CNPA estime qu'il y aurait 4 500 centres haute pression et 2 000 portiques simples. Ces unités emploieraient environ 2 000 salariés dont la moitié de gérants. Par contre, toutes les autres techniques de lavage ne sont pas comptabilisées dans ces estimations dont les stations de lavage utilisant les tunnels (15 à 20 salariés) et le lavage à la main/vapeur. Ces derniers procédés semblent se développer.

Lors du changement de nomenclature NAF en 2008, les entreprises de lavage qui étaient englobées dans la NAF 747Z se sont dispersées dans les codes NAF suivants : 8121Z (Nettoyage courant des bâtiments), 8122Z (Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel). Un volume important d'entreprises a donc été « perdu » entre les deux éditions du rapport.

Dans ces circonstances, en accord avec l'OBSA, nous avons pris la décision de ne pas publier de données relatives à ces stations de lavage pour le rapport des données sociales 2012. Si une nouvelle constance est observée dans les données ces prochaines années, ces données seront alors présentées dans le rapport.

1.2 - Dénombrement des établissements

Secteur d'activité	Code NAF	2010	2011	2012*
Commerce automobile	4511Z	31 510	32 341	33 193
	4519Z	1 639	1 750	1 868
	Total	33 149	34 091	35 061
Réparation automobile	4520A	44 072	45 270	46 500
	4520B	1 686	1 855	2 040
	Total	45 758	47 125	48 540
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	4532Z	6 065	6 315	6 575
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	6 723	6 619	6 516
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4540Z	6 338	6 410	6 482
	4764Z	306	788	1 014
	9529Z	92	245	326
	Total	6 736	7 443	7 822
Contrôle technique automobile	7120A	5 862	6 091	6 328
Écoles de conduite	8553Z	12 322	12 864	13 429
	8559B	11	12	13
	Total	12 333	12 876	13 442
Location courte durée	7711A	4 677	4 904	5 142
	7739Z	35	31	27
	Total	4 712	4 935	5 169
Location longue durée	7711B	78	866	866
Démolisseurs-recycleurs	4677Z	159	169	179
	4532Z	153	167	182
	Total	312	336	361
Parcs de stationnement	5221Z	189	238	299
Stations de lavage	8129B	ND	ND	ND
Total		121 917	126 935	130 979

Source : INSEE-SIRENE

* Données estimées par l'ANFA - ND : Non déterminé

La branche des services de l'automobile comptabilisait 126 935 établissements en 2011 et leur nombre est estimé à 130 979 en 2012 (hors stations de lavage non comptabilisées). Pour rappel, un établissement est une unité d'exploitation ou de production localisée géographiquement, individualisée mais dépendant juridiquement d'une entreprise. Un établissement peut être principal ou secondaire. Le code NAF de l'établissement peut être différent de celui de l'entreprise à laquelle il est rattaché.

1.3 - Dénombrement des salariés

Secteur d'activité	Code NAF	2010	2011	2012
Commerce automobile	4511Z	167 716	165 304	159 509
	4519Z	15 520	15 905	15 702
	Total	183 236	181 209	175 211
Réparation automobile	4520A	104 271	103 792	103 004
	4520B	7 637	7 794	8 049
	Total	111 908	111 586	111 053
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	4532Z	26 942	27 495	27 108
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	19 866	19 476	18 610
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4540Z	12 376	12 078	11 376
	4764Z	1 118	1 118	2 349
	9529Z	312	312	431
	Total	13 806	13 508	14 156
Contrôle technique automobile	7120A	11 344	11 334	11 238
Écoles de conduite	8553Z	24 227	25 217	25 563
	8559B	79	79	26
	Total	24 306	25 296	25 589
Location courte durée	7711A	11 793	12 215	12 414
	7739Z	166	166	275
	Total	11 959	12 381	12 689
Location longue durée	7711B	3 604	3 741	3 538
Démolisseurs-recycleurs	4677Z	1 544	1 544	1 937
	4532Z	1 070	1 070	1 304
	Total	2 614	2 614	3 241
Parcs de stationnement	5221Z	2 276	2 276	2 694
Stations de lavage	8129B	ND	ND	ND
Total		411 861	410 916	405 127

Source : ACOSS pour les codes NAF entiers, Pôle Emploi pour les codes NAF partagés de 2010 à 2011 et IRPAUTO pour les codes NAF partagés 2012 - ND : Non déterminé

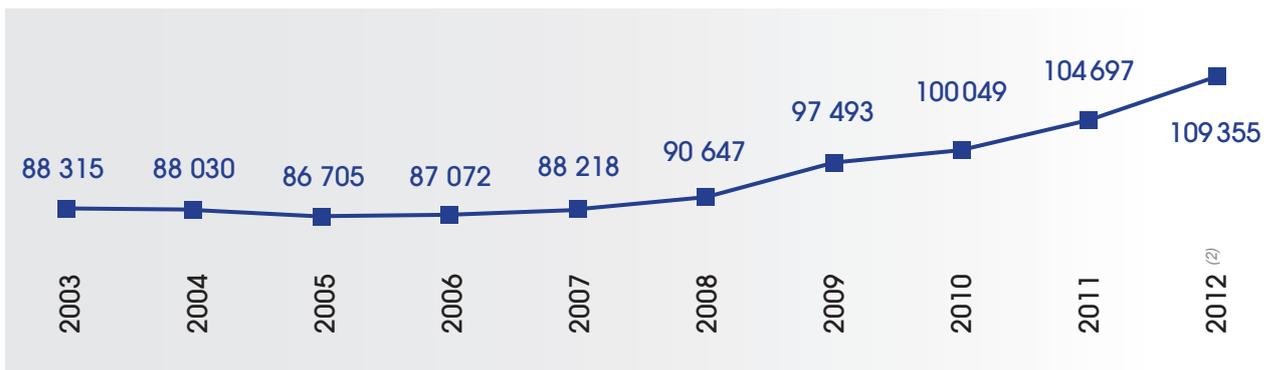
La branche des services de l'automobile comptabilisait 405 127 salariés en 2012 (hors stations de lavage non comptabilisées). Près de 70 % des salariés travaillent dans le commerce ou la réparation de véhicules automobile.

Le dénombrement des salariés du commerce et de la réparation de cycles a été ajusté suite à l'enquête mise en œuvre par l'Observatoire de l'ANFA au cours du premier semestre 2013. Le nombre de salariés est beaucoup plus important que celui précédemment observé.

2. Zoom sur les entreprises

2.1 - Historique du nombre d'entreprises

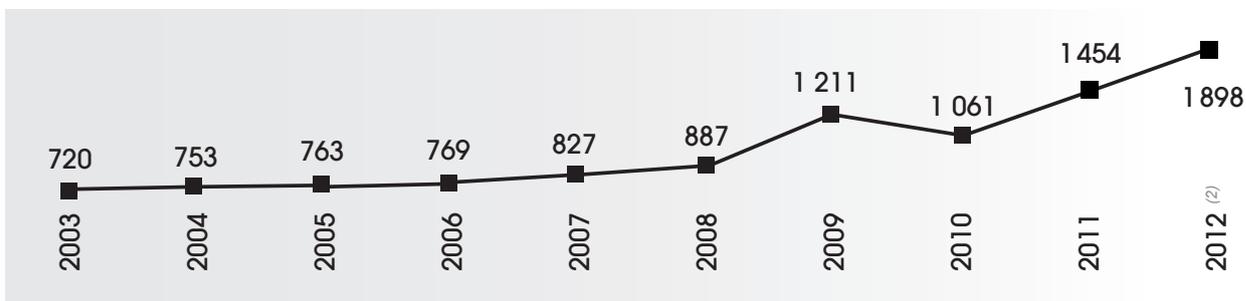
TOTAL CODES NAF



CODES NAF ENTIERS



CODES NAF PARTAGÉS ⁽¹⁾



Source : INSEE - SIRENE

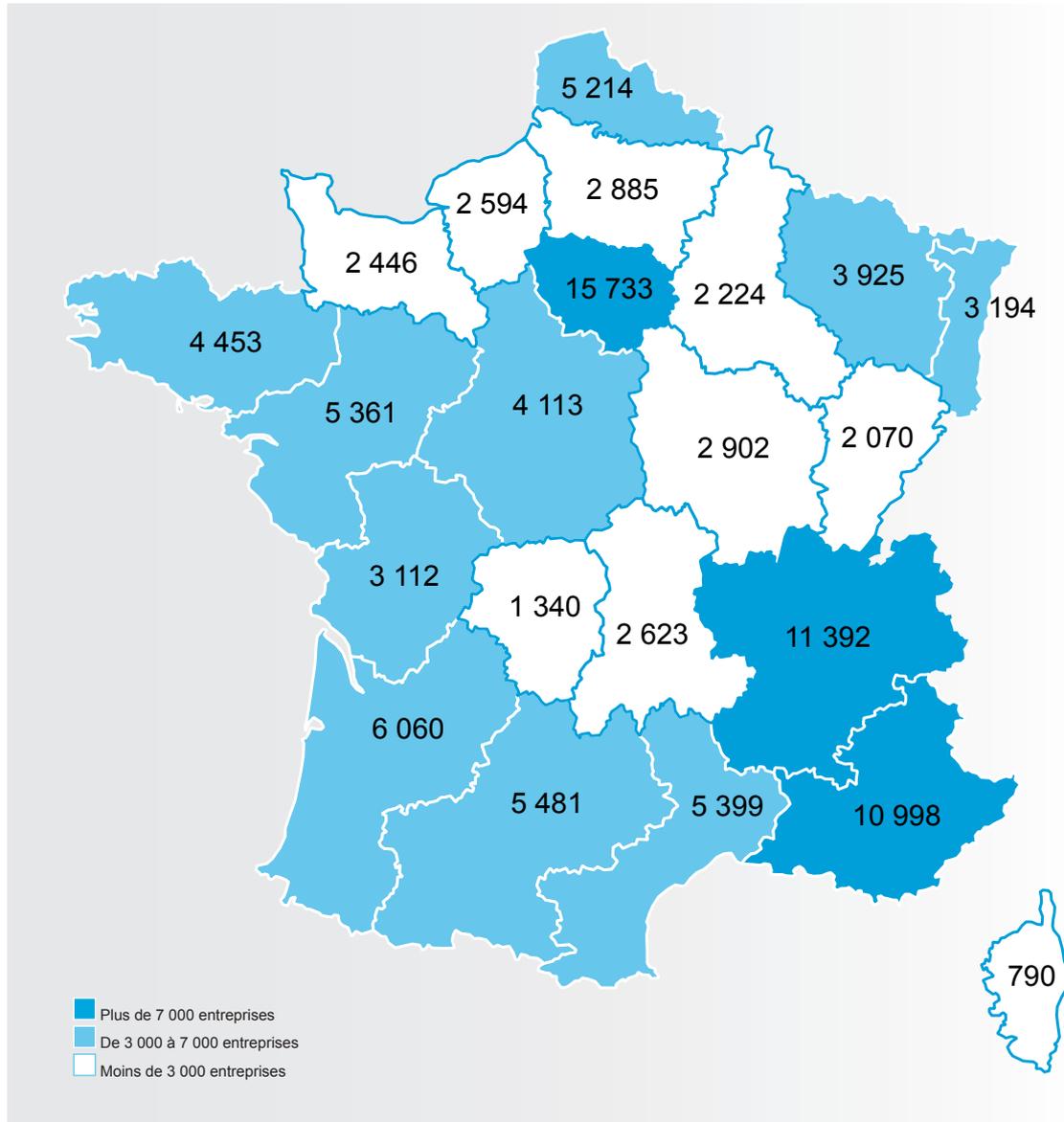
(1) Données estimées par l'ANFA entre 2003 et 2007

(2) Données estimées par l'ANFA à partir des données INSEE - SIRENE 2011 et 2010, hors stations de lavage

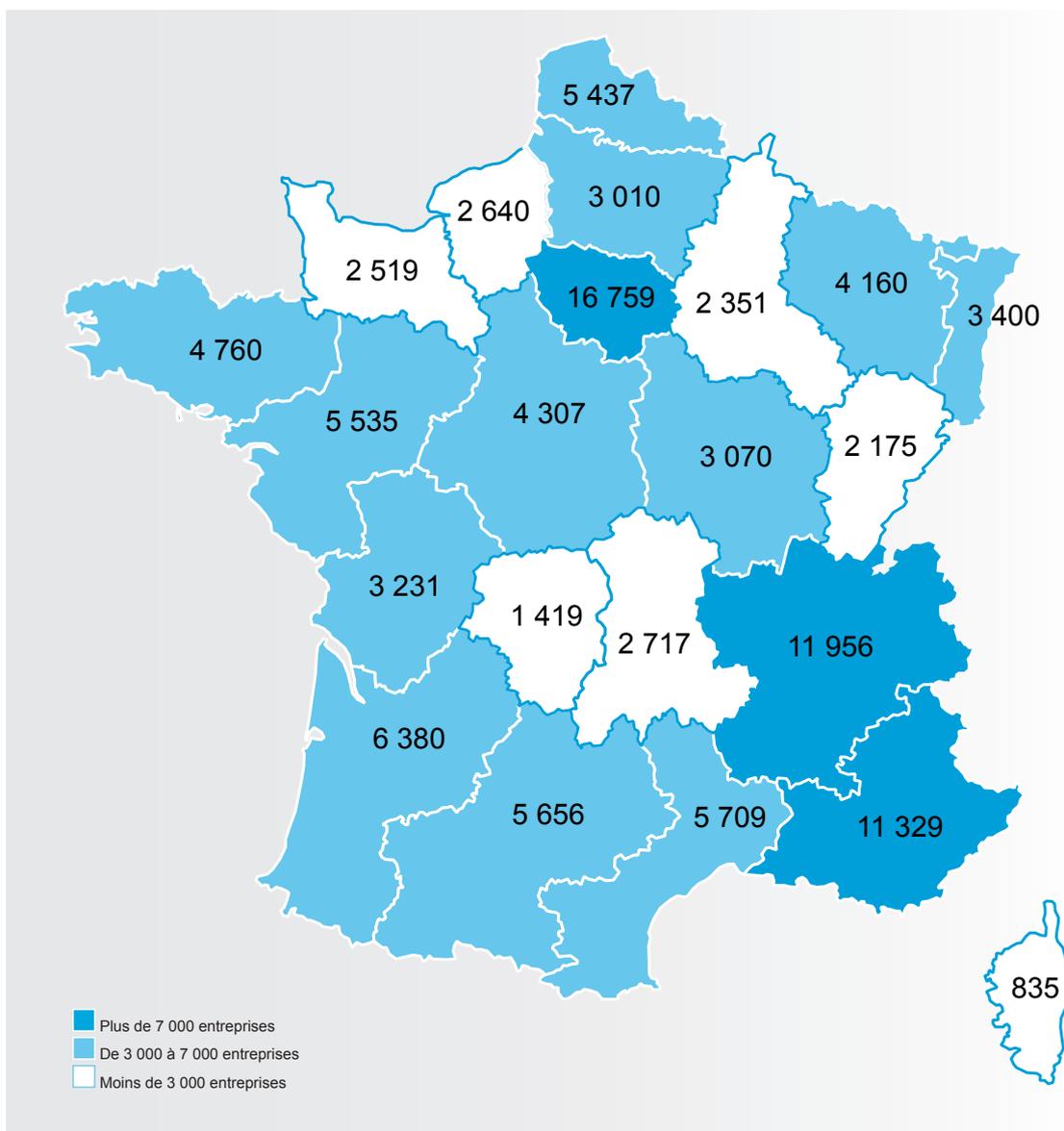
De 2005 à 2008, le nombre d'entreprises de la branche connaissait une croissance régulière. Avec la création en 2009 du statut d'auto-entrepreneur, le nombre d'entreprises a considérablement augmenté (+ 21,1 % entre 2008 et 2012).

2.2 - Répartition des entreprises par région

DONNÉES DÉFINITIVES 2011



Source : INSEE - SIRENE 2011

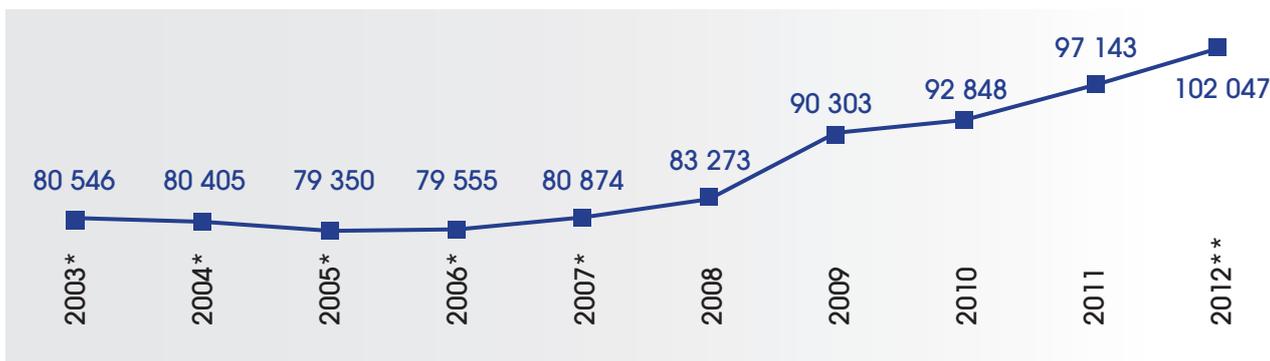


Source : données estimées par l'ANFA à partir des données INSEE - SIRENE 2011 et 2010

À elles seules, les régions Île-de-France, PACA et Rhône-Alpes représentent 36 % de l'ensemble des entreprises de la branche. Maillées sur tout le territoire, ces entreprises offrent un service de proximité pour l'usager de l'automobile.

2.4 - Répartition des entreprises par taille

MOINS DE 10 SALARIÉS



Source : INSEE - SIRENE

*Données estimées par l'ANFA entre 2003 et 2007 pour les codes NAF partagés

** Données estimées par l'ANFA à partir des données INSEE - SIRENE 2011 et 2010

10 SALARIÉS ET PLUS



Source : INSEE - SIRENE

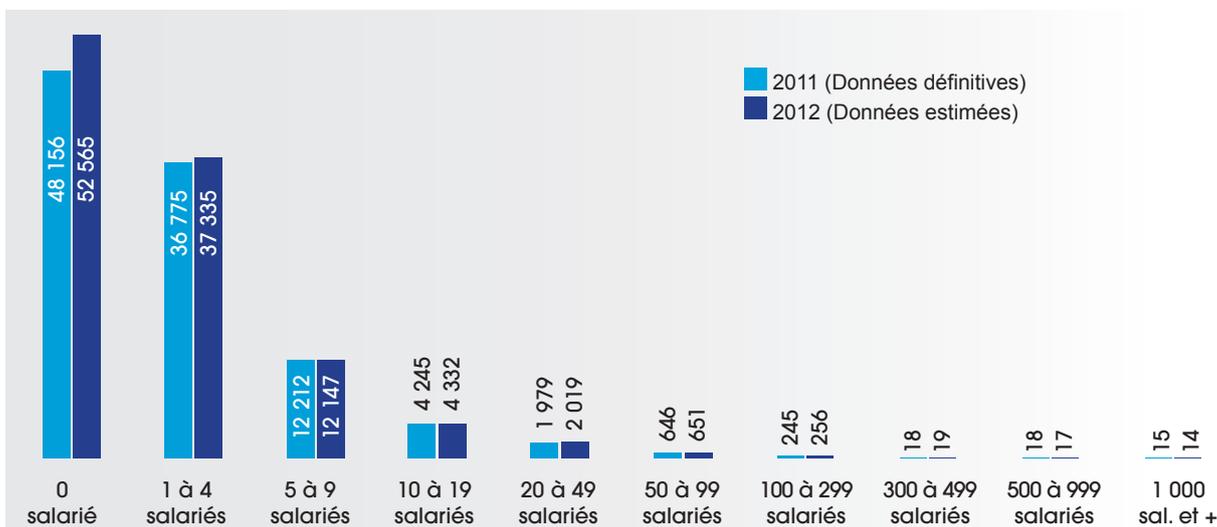
*Données estimées par l'ANFA entre 2003 et 2007 pour les codes NAF partagés

** Données estimées par l'ANFA à partir des données INSEE - SIRENE 2011 et 2010

Depuis 2005, les entreprises de moins de 10 salariés ne cessent d'augmenter : +28,6% entre 2005 et 2012. Cette augmentation est d'autant plus nette depuis 2009 et la création du statut d'auto-entrepreneurs. Ainsi en 2008, la part des entreprises de 0 salarié représentait 38,5% des entreprises tandis qu'elle représente 48,1% en 2012.

La branche des services de l'automobile est essentiellement constituée de petites entreprises artisanales : 82,2% d'entre elles ont moins de 5 salariés. La Branche comptabilise également quelques très grosses entreprises : 31 entreprises ont 500 salariés et plus.

RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR TAILLE



Source : INSEE - SIRENE ; estimations traitement ANFA

2.5 - Répartition des entreprises par taille et activité principale

DONNÉES DÉFINITIVES 2011

	0 salarié	1 à 9 salariés	10 salariés et plus	Total
Commerce automobile	15 455 52,6%	10 395 35,4%	3 527 12,0%	29 377
Réparation automobile	18 728 44,4%	21 447 50,9%	1 967 4,7%	42 142
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	2 201 47,3%	2 027 43,5%	430 9,2%	4 658
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	1 045 29,6%	2 300 65,2%	183 5,2%	3 528
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	3 445 49,4%	3 278 47,1%	245 3,5%	6 968
Contrôle technique automobile	1 019 22,9%	3 336 75,1%	90 2,0%	4 445
Écoles de conduite	3 989 41,9%	5 106 53,7%	418 4,4%	9 513
Location courte durée	1 927 71,0%	658 24,3%	128 4,7%	2 713
Location longue durée	308 72,8%	92 21,8%	23 5,4%	423
Démolisseurs-recycleurs	25 7,4%	207 61,2%	106 31,4%	338
Parcs de stationnement	14 6,9%	141 69,1%	49 24,0%	204
Total	48 156 46,1%	48 987 47,0%	7 166 6,9%	104 309

Source : INSEE - SIRENE - Stations de lavage non comptabilisées

En 2011, parmi les 104 309 entreprises de la branche, 46,1% n'avaient pas de salariés, 47,0% emploient entre 1 et 9 salariés et 6,9% sont des entreprises de 10 salariés et plus.

DONNÉES **PROVISOIRES 2012**

	0 salarié	1 à 9 salariés	10 salariés et plus	Total
Commerce automobile	17 021 55,4%	10 156 33,1%	3 539 11,5%	30 716
Réparation automobile	19 814 45,5%	21 783 49,9%	2 021 4,6%	43 618
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	2 490 49,4%	2 094 41,5%	459 9,1%	5 043
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	1 033 29,2%	2 304 65,1%	201 5,7%	3 538
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4 083 54,1%	3 240 42,8%	231 3,1%	7 554
Contrôle technique automobile	1 222 25,8%	3 428 72,2%	93 2,0%	4 743
Écoles de conduite	4 232 42,4%	5 300 53,1%	452 4,5%	9 984
Location courte durée	2 319 73,6%	699 22,2%	132 4,2%	3 150
Location longue durée	308 72,8%	92 21,7%	23 5,5%	423
Démolisseurs-recycleurs	28 7,7%	225 62,0%	110 30,3%	363
Parcs de stationnement	15 6,7%	161 72,2%	47 21,1%	223
Total	52 565 48,1%	49 482 45,2%	7 308 6,7%	109 355

Source : Données estimées par l'ANFA à partir des données INSEE - SIRENE 2011 et 2010 - Stations de lavage non comptabilisées

En 2012, parmi les 109355 entreprises de la branche, 48,1 % n'ont pas de salariés, 45,2 % emploient entre 1 et 9 salariés et 6,7 % sont des entreprises de 10 salariés et plus.

3. Zoom sur les emplois

3.1 - Historique du nombre de salariés

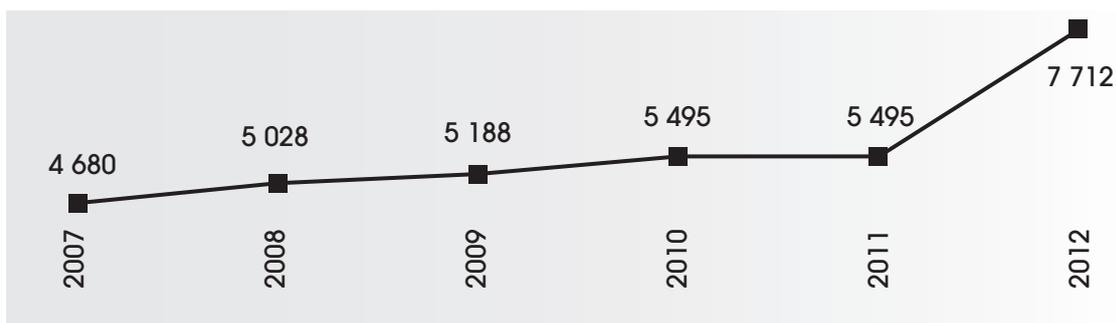
TOTAL CODES NAF



CODES NAF ENTIERS



CODES NAF PARTAGÉS ⁽¹⁾



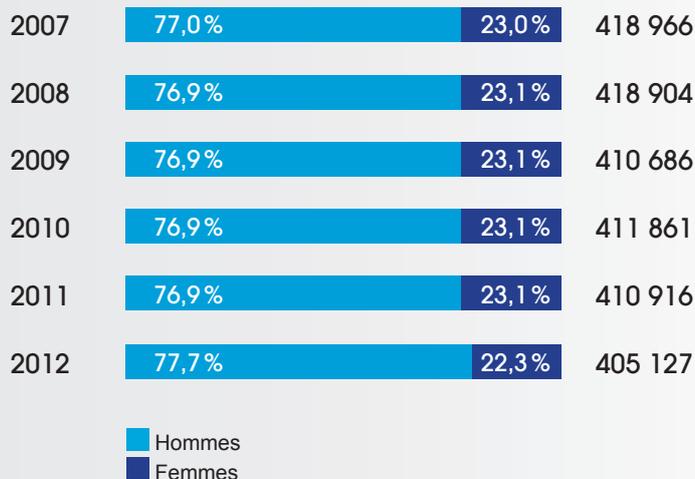
Source : ACOSS pour les codes NAF entiers, Pôle Emploi pour les codes NAF partagés de 2007 à 2011 et IRPAUTO pour les codes NAF partagés 2012.

(1) Pour 2011, les données 2010 ont été reprises dans leur intégralité.

Après une stabilisation du nombre de salariés entre 2009 et 2011, le nombre de salariés dans la Branche des Services de l'Automobile enregistre une baisse en 2012 (-1,4% entre 2011 et 2012). Cependant certains codes NAF partagés enregistrent de fortes augmentations du nombre de leurs salariés, notamment le commerce et la réparation de cycles ainsi que les démolisseurs-recycleurs.

3.2 - Répartition des salariés par sexe

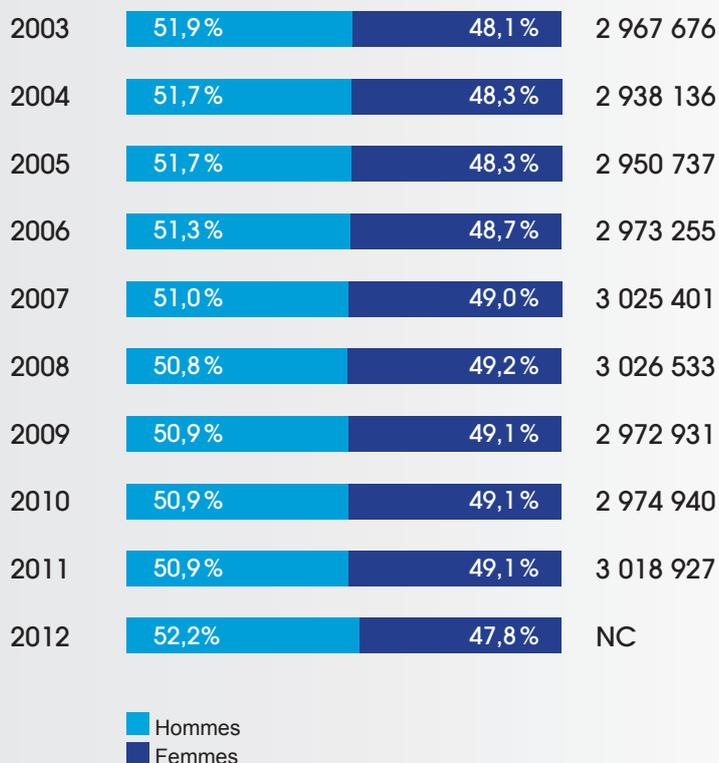
BRANCHE DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE



Source : ACOSS, Pôle Emploi, INSEE DADS

Près de 78 % des salariés de la branche sont des hommes.

SECTEUR DU COMMERCE*



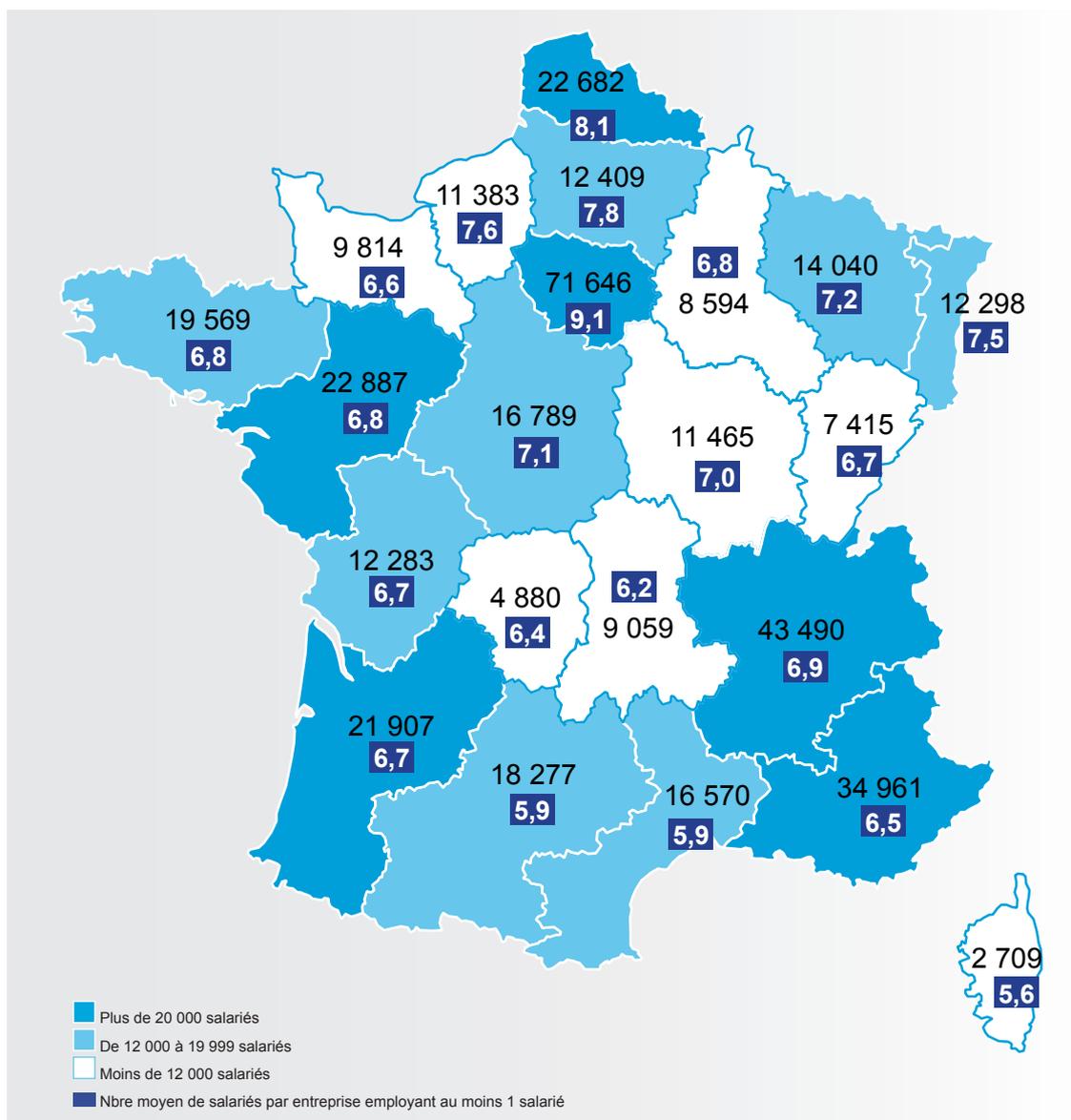
Source : ACOSS, Pôle Emploi, INSEE DADS

NC : Non communiqué

* Commerce = Commerce, réparation automobile & motocycle (G)

Dans le secteur du commerce, englobant le commerce et la réparation automobile, 52,2% des salariés sont des hommes.

3.3 - Répartition par région des salariés et du nombre moyen de salariés par entreprise employant au moins 1 salarié en 2012



Source : Salariés ; ACOSS - IRPAUTO
 Entreprises ; données estimées par l'ANFA à partir des données INSEE-SIRENE 2011 et 2010 pour l'indicateur.

L'effectif salarié moyen par entreprise employant au moins 1 salarié est de 7,1. Des contrastes existent entre les régions du nord comme par exemple le Nord-Pas-de-Calais ou l'Île-de-France qui enregistrent un effectif moyen supérieur à 8 et les régions du sud comme le Languedoc-Roussillon, le Midi-Pyrénées et la Corse qui comptent en moyenne moins de 6 salariés par entreprise.

3.5 - Répartition des salariés par sexe et activité principale de l'entreprise en 2012

Secteur d'activité	Code NAF	Effectif salarié	% de femmes
Commerce automobile	4511Z	159 509	19,3%
	4519Z	15 702	16,4%
	Total	175 211	19,0%
Réparation automobile	4520A	103 004	18,7%
	4520B	8 049	13,5%
	Total	111 053	18,2%
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	4532Z	27 108	17,3%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	18 610	48,7%
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4540Z	11 376	18,6%
	4764Z	2 349	21,9%
	9529Z	431	18,8%
	Total	14 156	18,9%
Contrôle technique automobile	7120A	11 238	16,1%
Écoles de conduite	8553Z	25 563	48,7%
	8559B	26	NS
	Total	25 589	48,7%
Location courte durée	7711A	12 414	38,3%
	7739Z	275	NS
	Total	12 689	38,3%
Location longue durée	7711B	3 538	43,7%
Démolisseurs-recycleurs	4677Z	1 937	18,2%
	4532Z	1 304	18,4%
	Total	3 241	18,3%
Parcs de stationnement	5221Z	2 694	18,9%
Stations de lavage	8129B	ND	ND
Total		405 127	22,3%

Source : ACOSS - IRPAUTO - INSEE DADS
 ND : Non déterminé - NS : Non significatif

Si la part des femmes parmi les salariés est de 22,3% en moyenne pour la Branche des services de l'automobile, cette répartition est variable selon les activités : la part des femmes salariées est pratiquement de 50% pour le commerce de détail de carburant ou l'enseignement de la conduite. Par contre, elle sont peu nombreuses (moins de 18%) dans le commerce ou la réparation de véhicules utilitaires et industriels (codes NAF 4519Z et 4520B) ou dans le contrôle technique automobile.

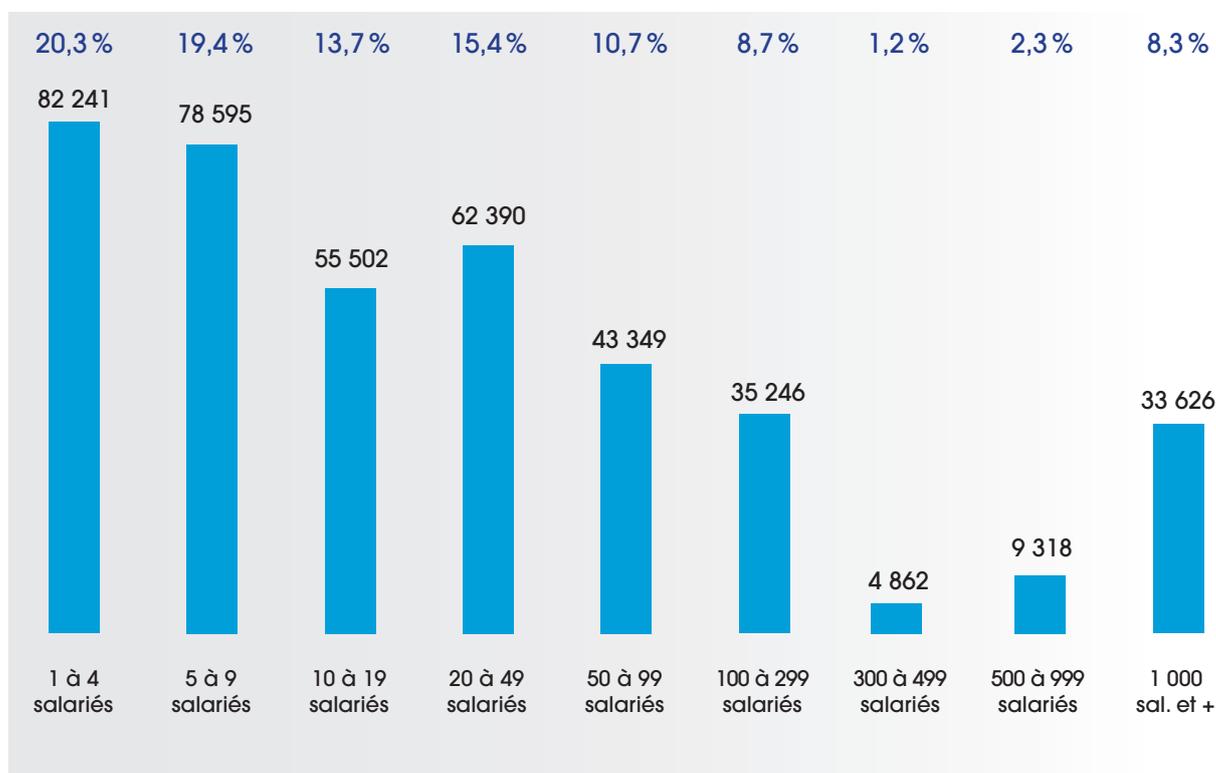
3.6 - Répartition des salariés par taille de l'entreprise

Taille des entreprises	2007	2008	2009	2012
De 1 à 4 salariés	81 751	82 387	81 097	82 423
De 5 à 9 salariés	80 679	81 034	80 329	78 547
De 10 à 19 salariés	56 213	56 401	56 256	55 588
De 20 à 49 salariés	64 957	64 798	63 289	62 457
De 50 à 99 salariés	45 131	44 702	43 165	43 463
100 salariés et plus	90 235	89 582	86 550	82 649
Total	418 966	418 904	410 686	405 127

Source : ACOSS- INSEE DADS

Point de vigilance : les années 2010 et 2011 comportent trop de secret statistique pour être comparées.

RÉPARTITION DES SALARIÉS EN 2012



Source : ACOSS - INSEE DADS

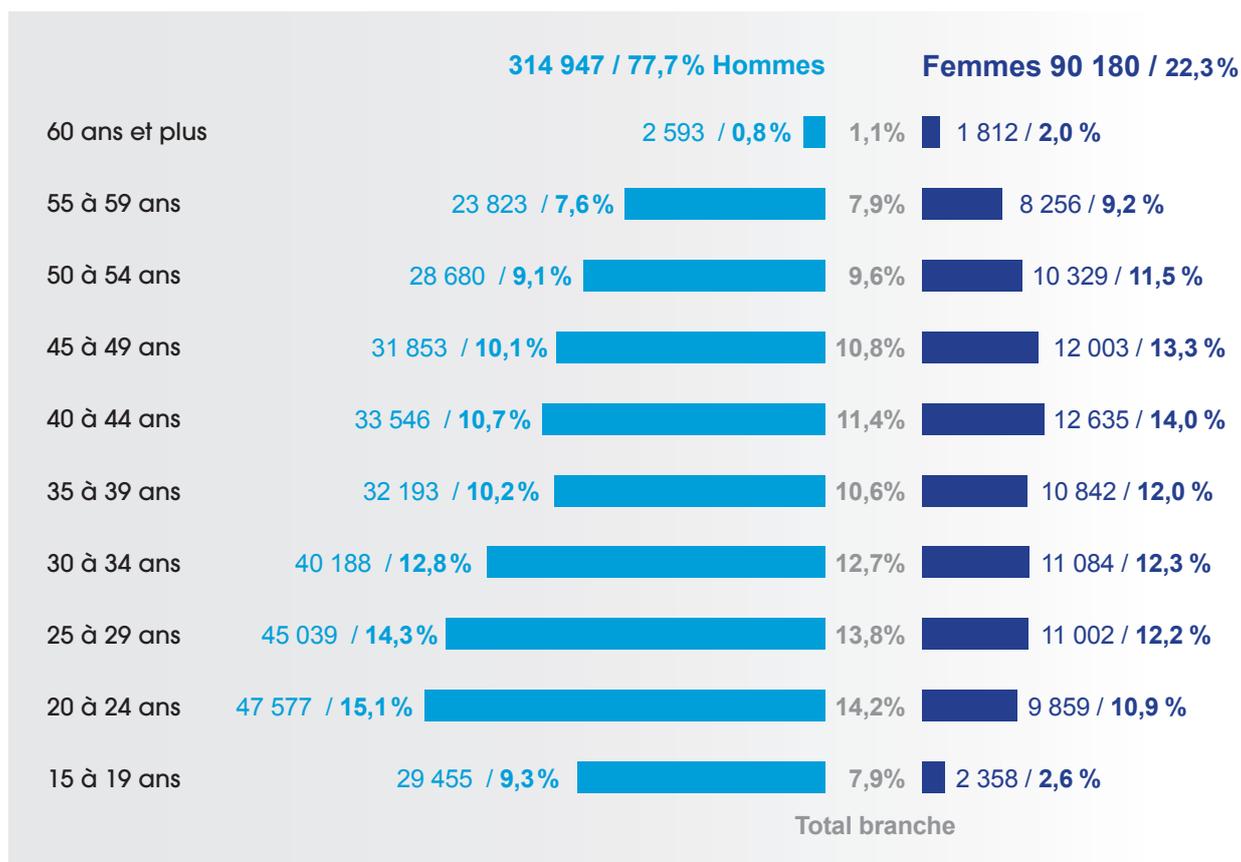
3.7 - Répartition des salariés selon la taille de l'entreprise et l'activité principale de l'entreprise en 2012

Secteur d'activité	De 1 à 9 salariés	De 10 à 49 salariés	De 50 à 99 salariés	De 100 à 299 salariés	300 salariés et plus	Total
Commerce Automobile	19,1 %	32,9 %	19,7 %	14,8 %	13,5 %	100 %
Réparation Automobile	68,5 %	28,1 %	1,7 %	1,7 %	0,0 %	100 %
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	21,5 %	19,8 %	4,0 %	5,3 %	49,4 %	100 %
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	59,2 %	20,9 %	4,3 %	5,2 %	10,4 %	100 %
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	74,5 %	25,5 %	< 0,1 %	< 0,1 %	< 0,1 %	100 %
Contrôle technique automobile	83,1 %	12,0 %	4,9 %	< 0,1 %	< 0,1 %	100 %
Écoles de conduite	68,6 %	28,2 %	< 0,1 %	3,2 %	< 0,1 %	100 %
Location courte durée	17,9 %	22,4 %	9,7 %	10,6 %	39,4 %	100 %
Location longue durée	33,3 %	43,4 %	23,3 %	< 0,1 %	< 0,1 %	100 %
Démolisseurs-recycleurs	29,9 %	64,1 %	6,0 %	< 0,1 %	< 0,1 %	100 %
Parcs de stationnement	28,9 %	38,3 %	32,8 %	< 0,1 %	< 0,1 %	100 %
Stations de lavage	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Total	39,7 %	29,1 %	10,7 %	8,7 %	11,8 %	100 %

Source : INSEE-DADS
ND : Non déterminé

Près de 40 % des salariés de la branche travaillent dans une entreprise de moins de 10 salariés. Cette part est plus importante pour quelques secteurs comme la réparation automobile (68,5%), le commerce de détail de carburant (59,2%), le contrôle technique (83,1 %), le commerce de cycles et motocycles (74,5%) et les écoles de conduite (68,6%).

3.8 - Répartition des salariés par âge et sexe en 2012



Source : IRPAUTO - estimation 2012 traitement ANFA, INSEE / DADS

Point de vigilance : les sources de la répartition hommes/femmes ont changées, suite à la non diffusion des données Pôle Emploi.

La démographie de la branche est caractérisée par une population salariée masculine jeune, près de 24,5% des salariés hommes ont moins de 25 ans. Ceci s'explique par l'emploi d'une population ouvrière jeune, notamment lié à l'embauche d'apprentis. 22,7% des femmes salariées dans la branche ont plus de 50 ans contre 19,1% dans l'ensemble du Commerce (G).

3.9 - Âge moyen des salariés par activité principale de l'entreprise en 2012

Secteur d'activité	Code NAF	Âge moyen	55 ans et plus
Commerce automobile	4511Z	37,6	11,7%
	4519Z	38,8	13,3%
	Total	37,7	11,9%
Réparation automobile	4520A	35,0	9,7%
	4520B	37,1	11,8%
	Total	35,1	9,9%
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	4532Z	35,2	5,7%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	35,0	11,5%
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4540Z	33,2	7,3%
	4764Z	34,8	7,3%
	9529Z	32,7	7,5%
	Total	33,4	7,3%
Contrôle technique automobile	7120A	39,7	12,1%
Écoles de conduite	8553Z	39,2	14,4%
	8559B	38,0	NS
	Total	39,2	14,4%
Location courte durée	7711A	36,7	9,4%
	7739Z	36,5	NS
	Total	36,7	9,4%
Location longue durée	7711B	35,8	5,0%
Démolisseurs-recycleurs	4677Z	37,5	10,4%
	4532Z	37,4	10,8%
	Total	37,4	10,6%
Parcs de stationnement	5221Z	39,6	14,6%
Stations de lavage	8129B	ND	ND
Total		36,5	10,8%

Source : IRPAUTO 2012 - INSEE / DADS 2011

NS : Non significatif

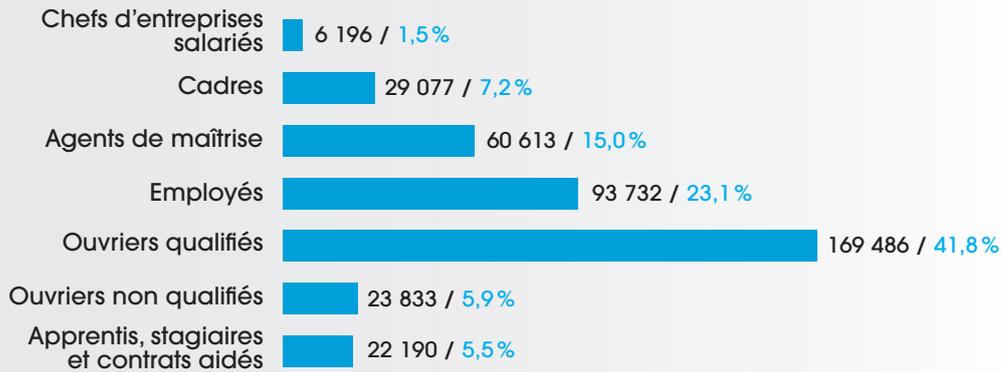
ND : Non déterminé

L'âge moyen des salariés est de 36,5 ans. Pour comparaison, l'âge moyen des salariés de l'ensemble du Commerce est de 38,7 ans (INSEE DADS 2011).

La moyenne d'âge est moins élevée dans la réparation automobile, le commerce et la réparation de cycles et le commerce de détail de carburants.

Le nombre de séniors semble particulièrement élevé dans certains secteurs, comme les parcs de stationnement, les écoles de conduite et le contrôle technique automobile.

3.10 - Répartition des salariés par catégories socioprofessionnelles en 2012

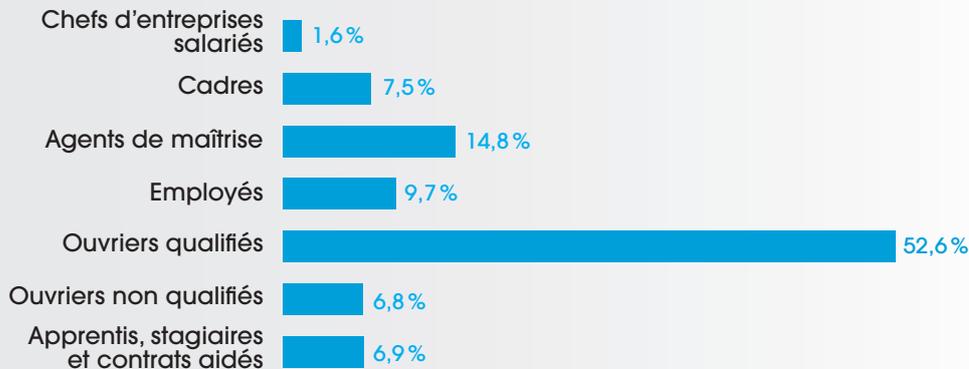


Source : INSEE / DADS - Estimations 2012 traitement ANFA

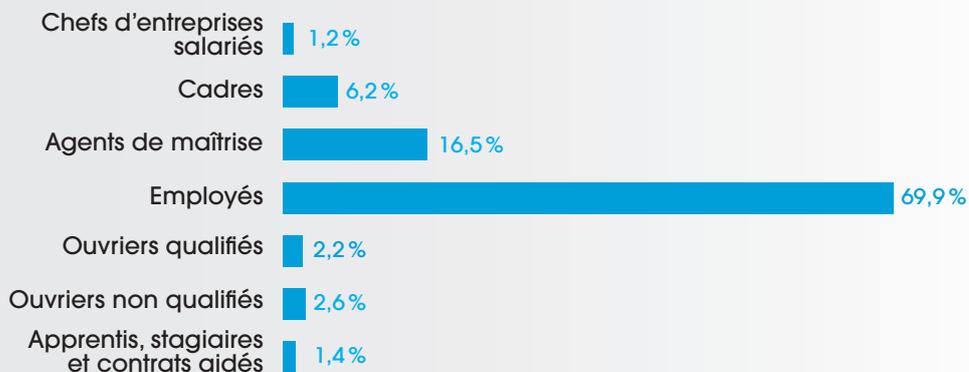
Les ouvriers qualifiés représentent la population la plus nombreuse. Ils occupent des métiers de mécanicien ou technicien automobile et de carrossier. La part des apprentis, stagiaires et contrats aidés est particulièrement importante dans la Branche puisqu'elle représente 5,5% des salariés, contre 2,8% pour l'ensemble du Commerce (source : INSEE DADS 2011).

3.11 - Répartition des salariés par catégories socioprofessionnelles et sexe en 2012

HOMMES



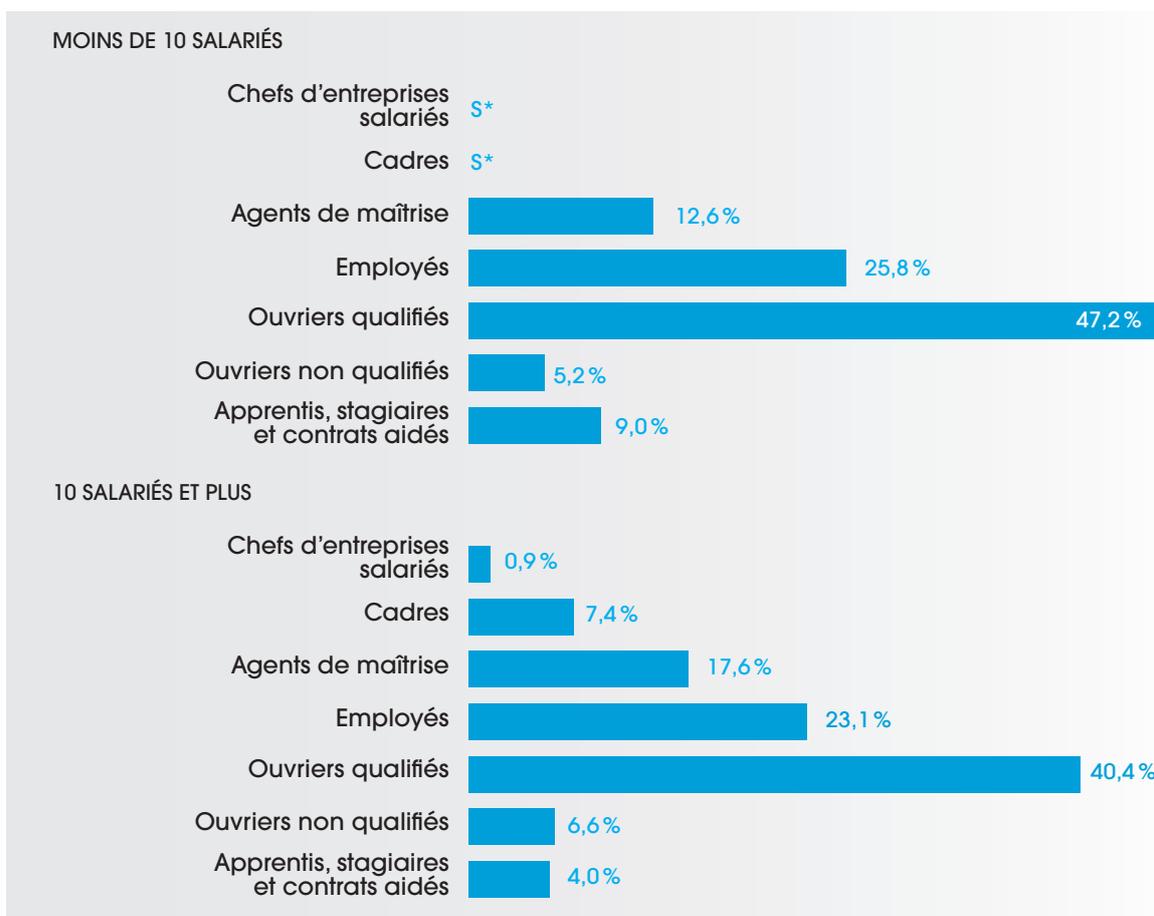
FEMMES



Source : INSEE / DADS - estimations traitement ANFA

Dans la Branche des services de l'automobile, les salariés masculins sont majoritairement des ouvriers qualifiés occupant des postes techniques : mécaniciens, carrossiers, peintres,... Près de trois quarts des femmes occupent des postes administratifs comme secrétaires, employées comptables ou financiers ou encore vendeuses non spécialisées.

3.12 - Répartition des salariés par catégories socioprofessionnelles et taille de l'entreprise en 2012



Source : INSEE / DADS - estimations 2012 traitement ANFA
* S : Secret statistique appliqué par l'INSEE

La part de certaines catégories socioprofessionnelles diffère selon que l'effectif de l'entreprise est inférieur ou supérieur à 10 salariés. Ainsi, la part des apprentis est plus de deux fois supérieure dans les entreprises de moins de 10 salariés que dans les entreprises de 10 salariés et plus (9% contre 4%). Inversement, les cadres et agents de maîtrise sont plus nombreux dans les entreprises de 10 salariés et plus.

3.13 - Répartition des salariés selon les catégories socioprofessionnelles par activité principale de l'entreprise en 2012

Secteur d'activité	Code NAF	Chefs d'entreprises salariés	Cadres	Agents de maîtrise	Employés	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés	Apprentis, stagiaires et contrats aidés	Total
Commerce automobile	4511Z	1,1%	9,2%	15,9%	20,1%	42,9%	5,8%	5,0%	100%
	4519Z	0,9%	12,2%	17,6%	14,7%	43,9%	5,8%	4,9%	100%
	Total	1,1%	9,6%	16,1%	19,6%	43,0%	5,7%	4,9%	100%
Réparation automobile	4520A	1,4%	4,1%	3,5%	19,3%	54,2%	6,8%	10,7%	100%
	4520B	1,4%	5,4%	9,2%	14,2%	59,4%	4,7%	5,7%	100%
	Total	1,4%	4,1%	3,9%	18,9%	54,6%	6,7%	10,4%	100%
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	4532Z	1,4%	7,3%	14,8%	25,2%	42,5%	6,9%	1,9%	100%
	4730Z	0,4%	2,9%	2,9%	65,9%	24,6%	2,6%	0,7%	100%
Commerce et réparation de cycles et de motos	4540Z	1,9%	7,2%	7,5%	27,9%	41,7%	2,9%	10,9%	100%
	4764Z	6,2%	5,3%	0,1%	48,3%	29,3%	4,5%	6,3%	100%
	9529Z	3,1%	1,8%	9,7%	23,3%	39,7%	10,8%	11,6%	100%
Total	2,4%	6,9%	6,7%	29,9%	40,4%	3,2%	10,5%	100%	
Contrôle technique automobile	7120A	3,9%	3,6%	7,1%	17,2%	58,8%	9,2%	0,2%	100%
Écoles de conduite	8553Z	2,4%	2,3%	76,3%	17,7%	0,5%	0,5%	0,3%	100%
	8559B	S	S	20,9%	79,1%	< 0,1%	S	< 0,1%	100%
	Total	2,4%	2,3%	76,3%	17,7%	0,5%	0,5%	0,3%	100%
Location courte durée	7711A	6,7%	8,1%	13,9%	37,8%	20,4%	12,2%	0,9%	100%
	7739Z	16,6%	0,1%	7,1%	35,5%	30,9%	9,8%	< 0,1%	100%
	Total	6,8%	8,2%	13,8%	37,8%	20,4%	12,2%	0,8%	100%
Location longue durée	7711B	1,4%	27,7%	22,9%	25,9%	13,6%	5,1%	3,4%	100%
Démolisseurs-recycleurs	4677Z	1,7%	5,4%	5,9%	32,2%	39,9%	12,9%	2,0%	100%
	4532Z	1,7%	4,5%	4,4%	24,5%	40,3%	21,3%	3,3%	100%
	Total	1,7%	5,1%	5,3%	29,1%	40,1%	16,2%	2,5%	100%
Parcs de stationnement	5221Z	0,7%	9,6%	18,1%	27,9%	36,9%	6,4%	0,4%	100%
Stations de lavage	8129B	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Total		1,5%	7,2%	15,0%	23,1%	41,8%	5,9%	5,5%	100%

Source : INSEE / DADS - ND : Non déterminé - S : Secret statistique appliqué par l'INSEE

3.14 - Répartition des salariés selon l'activité principale de l'entreprise par catégorie socioprofessionnelle en 2012

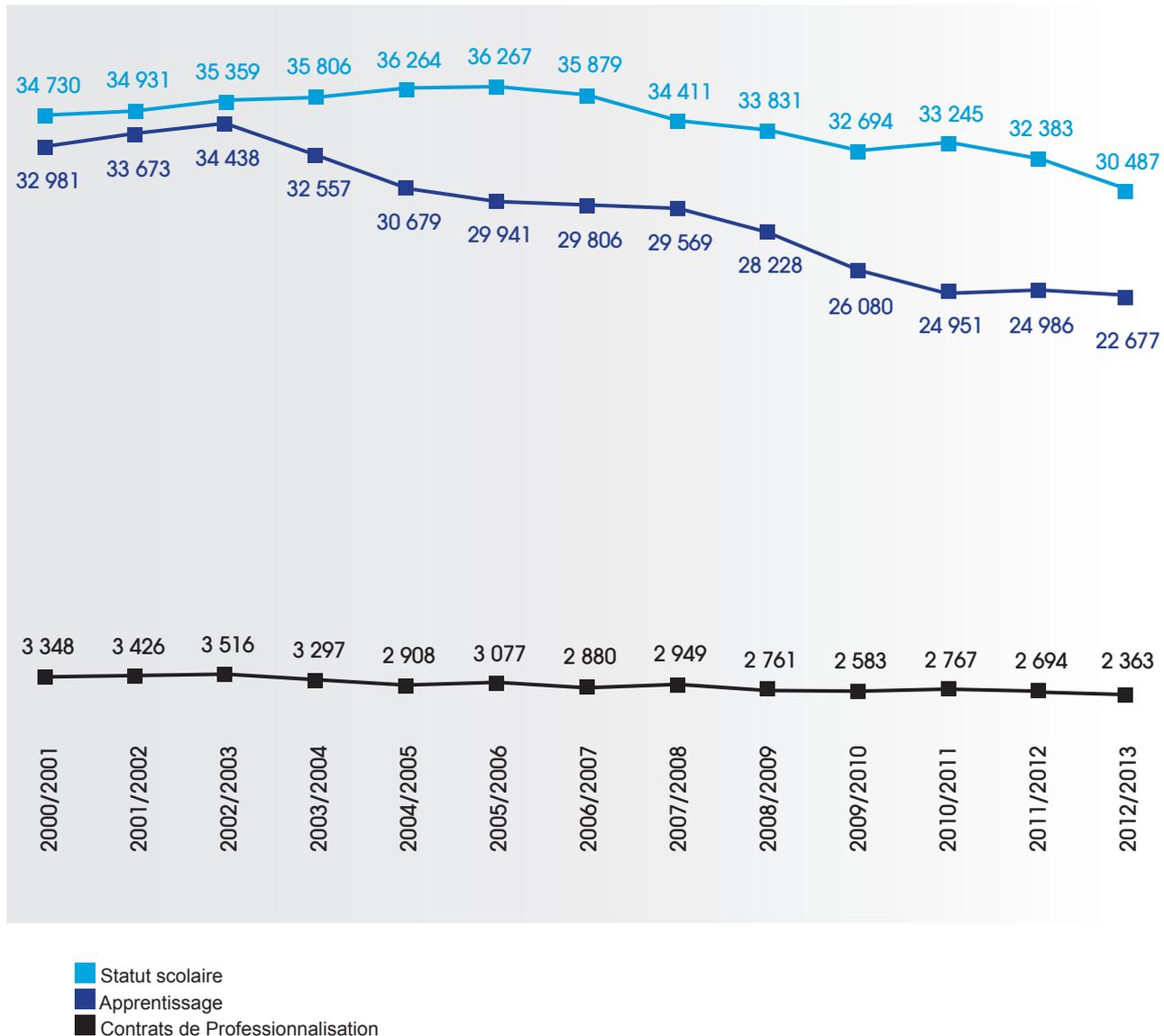
Secteur d'activité	Code NAF	Chefs d'entreprises salariés	Cadres	Agents de maîtrise	Employés	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés	Apprentis, stagiaires et contrats aidés	Total
Commerce automobile	4511Z	29,9%	52,8%	43,1%	35,4%	41,8%	40,1%	37,3%	40,7%
	4519Z	2,8%	7,7%	5,4%	2,9%	4,8%	4,5%	4,1%	4,5%
	Total	32,7%	60,5%	48,5%	38,3%	46,6%	44,6%	41,4%	45,2%
Réparation automobile	4520A	22,3%	12,8%	5,4%	18,9%	29,5%	26,5%	44,7%	22,7%
	4520B	1,8%	1,5%	1,2%	1,2%	2,8%	1,6%	2,1%	1,9%
	Total	24,1%	14,3%	6,6%	20,1%	32,3%	28,1%	46,8%	24,6%
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	4532Z	7,4%	7,8%	7,6%	8,3%	7,8%	9,1%	2,8%	7,6%
	4730Z	1,5%	2,2%	0,9%	15,0%	3,0%	2,3%	0,6%	5,2%
	4540Z	3,7%	3,1%	1,5%	3,7%	3,0%	1,5%	6,0%	3,1%
Commerce et réparation de cycles et de motos	4764Z	1,5%	0,2%	< 0,1%	0,8%	0,2%	0,2%	0,4%	0,4%
	9529Z	0,1%	< 0,1%	< 0,1%	0,1%	0,1%	0,2%	0,1%	0,2%
	Total	5,3%	3,3%	1,5%	4,6%	3,3%	1,9%	6,5%	3,7%
Contrôle technique automobile	7120A	6,7%	1,2%	1,2%	1,8%	3,5%	4,1%	0,1%	2,6%
	8553Z	8,6%	1,9%	28,2%	4,2%	0,1%	0,4%	0,3%	5,6%
	8559B	S	S	< 0,1%	0,1%	0,1%	S	0,1%	0,1%
Écoles de conduite	Total	8,6%	1,9%	28,2%	4,3%	0,2%	0,4%	0,4%	5,7%
	7711A	11,4%	2,9%	2,4%	4,2%	1,2%	5,4%	0,4%	2,5%
	7739Z	0,1%	< 0,1%	< 0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Location courte durée	Total	11,5%	2,9%	2,4%	4,3%	1,3%	5,5%	0,5%	2,6%
	7711B	0,9%	3,8%	1,5%	1,1%	0,3%	0,8%	0,6%	0,9%
	4677Z	0,4%	0,3%	0,1%	0,5%	0,4%	0,9%	0,1%	0,4%
Démolisseurs-recycleurs	4532Z	0,3%	0,1%	< 0,1%	0,2%	0,2%	0,9%	0,1%	0,2%
	Total	0,7%	0,4%	0,1%	0,7%	0,6%	1,8%	0,2%	0,6%
	5221Z	0,6%	1,7%	1,5%	1,5%	1,1%	1,4%	0,1%	1,3%
Parcs de stationnement	8129B	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : INSEE / DADS - ND : Non déterminé - S : Secret statistique appliqué par l'INSEE

4. Zoom sur l'appareil de formation

La formation initiale et d'insertion

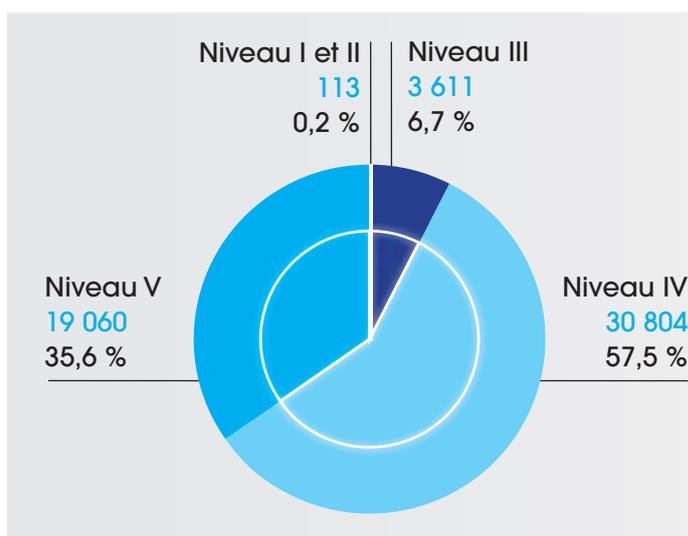
4.1 - Historique depuis 2000 des effectifs selon le mode de formation



Source : ANFA

Les effectifs diminuent depuis la rentrée 2003. Ceci est dû principalement à la baisse des effectifs en apprentissage. Les effectifs en lycées sont également impactés depuis la rentrée 2006. La branche a perdu près d'un tiers de ses apprentis en 10 ans.

4.2 - Répartition des effectifs en formation initiale par niveau de formation en 2012 (hors CQP)



35,6% des formés le sont en niveau V, (CAP ou MC) et 57,5% en niveau IV (Bac Pro).

La réforme du bac pro 3 ans généralisée à la rentrée 2009 a entraîné un transfert des effectifs du niveau V vers le IV (suppression du BEP).

6,7% des formés le sont au niveau III (BTS) et 0,2% au niveaux I et II (Diplôme d'ingénieur et Licence).

Source : ANFA

4.3 - Répartition des effectifs en formation initiale par diplôme ou titre visé en 2012

		Effectif 2012-2013	Effectif 2011-2012	Évolution 2011/2012
CAP	Maintenance des véhicules automobiles, option motocycles	1 028	1 132	-9,2%
	Maintenance des véhicules automobiles, option véhicules industriels	1 009	958	+5,3%
	Maintenance des véhicules automobiles, option véhicules particuliers	8 751	8 956	-2,3%
	Peinture en carrosserie	1 244	1 319	-5,7%
	Peinture en carrosserie - connexe	885	803	+10,2%
	Réparation des Carrosseries	4 836	5 272	-8,3%
	Sellerie générale	67	89	-24,7%
	Vendeur-magasinier en pièces de rechange et équipements automobiles	630	682	-7,6%
Total CAP	18 450	19 211	-4,0%	
MC	Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile dominante motocycles	15	6	NS
	Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile dominante véhicules industriels	-	5	NS
	Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile dominante véhicules particuliers	517	511	+1,2%
	Maintenance des moteurs diesel et de leurs équipements	81	79	+2,5%
Total MC	613	601	+2,0%	
CQP V	Démonteur automobile	-	5	NS
	Mécanicien cycles	25	25	0,0%
	Opérateur service rapide	47	50	-6,0%
	Opérateur spécialiste service rapide	18	12	+50,0%
	Mécanicien spécialiste automobile	-	5	NS
Total CQP V	90	97	-7,2%	
Total niveau V	19 153	19 909	-3,8%	

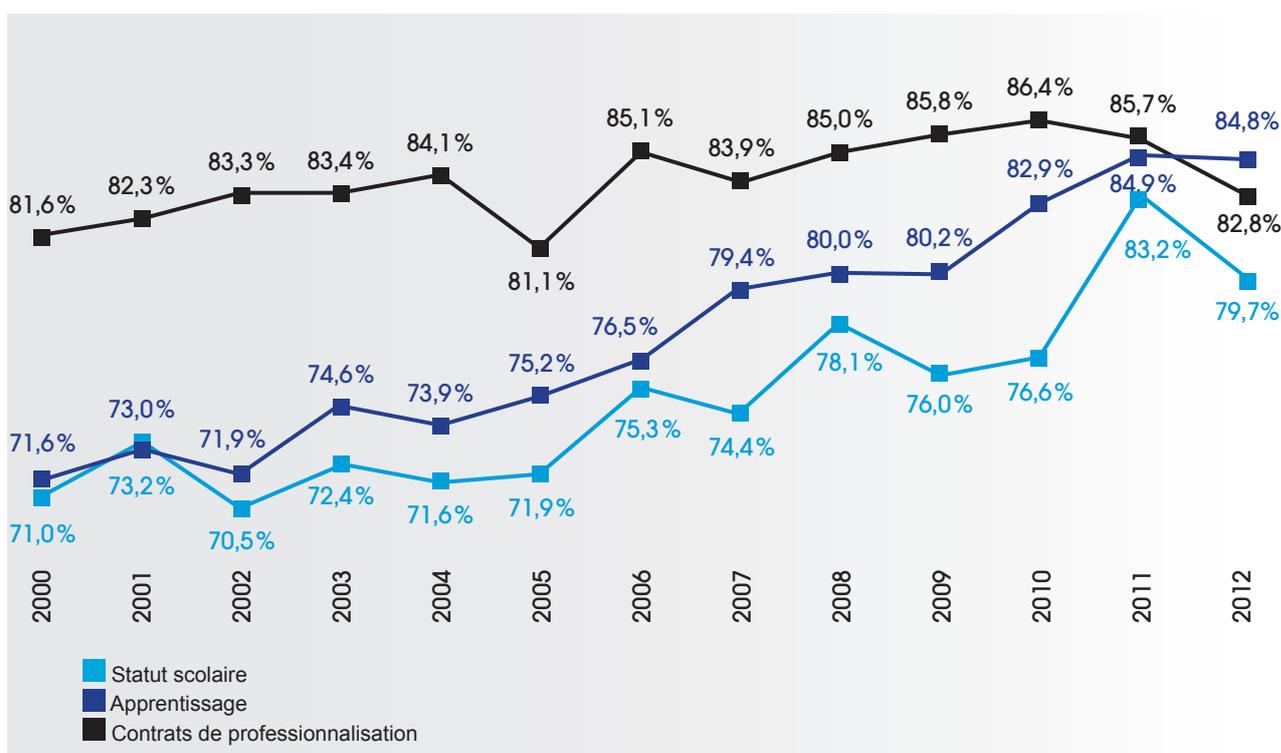
		Effectif 2012-2013	Effectif 2011-2012	Évolution 2011/2012
BAC PRO	Maintenance des véhicules automobiles option motocycles	156	383	-59,3%
	Maintenance des véhicules automobiles, option motocycles - 3 ans	2 335	2 342	-0,3%
	Maintenance des véhicules automobiles option voitures particulières	1 610	3 579	-55,0%
	Maintenance des véhicules automobiles, option voitures particulières - 3 ans	18 470	18 448	+0,1%
	Maintenance des véhicules automobiles option véhicules industriels	230	549	-58,1%
	Maintenance des véhicules automobiles, option véhicules industriels - 3 ans	2 829	2 874	-1,6%
	Réparation des Carrosseries	321	753	-57,4%
	Réparation des Carrosseries - 3 ans	4 825	5 033	-4,1%
	Total BAC PRO	30 776	33 961	-9,4%
Titre de l'EPCRA	Commercial en automobile	25	25	0,0%
	Total Titre	25	25	0,0%
BTn	STI spécialité : génie mécanique, option systèmes motorisés	-	756	-100,0%
	Total BTn	-	756	-100,0%
CQP IV	Carrossier-peintre	309	421	-26,6%
	Conseiller technique cycles	15	18	-16,7%
	Contrôleur technique V.L	-	5	NS
	Magasinier Vendeur Confirmé en Pièces de Rechange et Accessoires	75	98	-23,5%
	Peintre confirmé	96	56	+71,4%
	Technicien confirmé motocycles	39	70	-44,3%
	Technicien confirmé véhicules utilitaires et industriels	94	45	+108,9%
	Technicien électricien électronicien automobile	212	285	-25,6%
	Technicien électricien électronicien automobile 1 an	19	424	NS
	Vendeur itinérant Pièces de Rechange et Accessoires	-	11	NS
	Technicien Après-Vente automobile	531	73	NS
	Technicien Expert Après-Vente motocycles	6	-	NS
	Total CQP IV	1 396	1 506	-7,3%
Total niveau IV		32 197	36 248	-11,2%
BTS	Après-Vente automobile option motocycles	195	169	+15,4%
	Après-vente automobile, option véhicules industriels	503	415	+21,2%
	Après-vente automobile, option véhicules particuliers	2 840	2 572	+10,4%
	Total BTS	3 538	3 156	+12,1%
CQP III	Attaché commercial automobile	67	65	+3,1%
	Vendeur Automobile Confirmé Véhicules Industriels	8	-	NS
	Vendeur Automobile Confirmé	378	512	-26,2%
	Total CQP III	453	577	-21,5%
BM	Peintre en carrosserie	29	15	+93,3%
	Total BM	29	15	+93,3%
Titre de l'ESCRA	Gestionnaire d'unité commerciale spécialisée en automobile	44	49	-10,2%
	Total Titre de l'ESCRA	44	49	-10,2%
Total niveau III		4 064	3 797	+7,0%
Licence	Maintenance des systèmes pluri-techniques, option organisation et management des services de l'automobile	60	60	0,0%
	Total Licence	60	60	0,0%
Titre de l'ISCAM	Responsable commercial de la distribution	15	13	+15,4%
	Total Titre de l'ISCAM	15	13	+15,4%
Total niveau II		75	73	+2,7%
Diplôme ingénieur	Maintenance de Véhicules, option automobile	33	36	-8,3%
	Total Diplôme d'ingénieur	33	36	-8,3%
Master	Master (de l'ESSCA) spécialisation management des réseaux automobiles	5	-	NS
	Total Master	5	-	NS
Total niveau I		38	36	-8,3%
Total formation		55 527	60 063	-7,6%

Source : ANFA - NS : Non Significatif

En 10 ans, sur le territoire national, les formations initiales automobiles ont perdu 24,3% de leurs effectifs en formation : près de 55 500 jeunes sont formés, au cours de l'année scolaire 2012/2013, aux métiers des services de l'automobile. La rentrée 2012 se caractérise par une baisse importante des effectifs quel que soit le mode de formation. Les lycées enregistrent une baisse de 6% de leurs effectifs (soit près de 2 000 jeunes) tandis que les effectifs en apprentissage, après une stabilisation à la rentrée 2011, enregistrent une nouvelle chute (-9% soit 2 300 jeunes en moins). Ces évolutions s'expliquent, pour les lycées, par une faible démographie du nombre de jeunes de 16 ans et par la disparition de la spécificité automobile pour le Baccalauréat STI (- 800 jeunes).

La filière de formation automobile continue à se diversifier par de nouvelles certifications de Branche (CQP Vendeur motos/motocycles, CQP Technicien confirmé véhicules utilitaires et industriels, CQP Contrôleur technique VL) et par une élévation du niveau de qualification avec le diplôme d'ingénieur « Maintenance de véhicules, option automobile ».

4.4 - Historique des résultats aux examens par mode de formation



Source : ANFA

Dans la filière automobile, les résultats aux examens en France restent assez élevés et progressent même depuis 2002 : le taux de réussite global est d'environ 82% en 2012.

La formation continue

4.5 - Historique des salariés en formation continue

NOMBRE DE SALARIÉS FORMÉS



Source : ANFA - prises en charge ANFA uniquement
* Chiffre provisoire, susceptible de légère modification

Le nombre de salariés dont la formation a été prise en charge par l'ANFA était relativement stable entre 2010 et 2012 après avoir connu une forte hausse en 2010 (+10,1 % entre 2009 et 2010). La formation continue concerne un peu plus de 67000 salariés en 2012, soit près de 16,6% des salariés de la Branche.

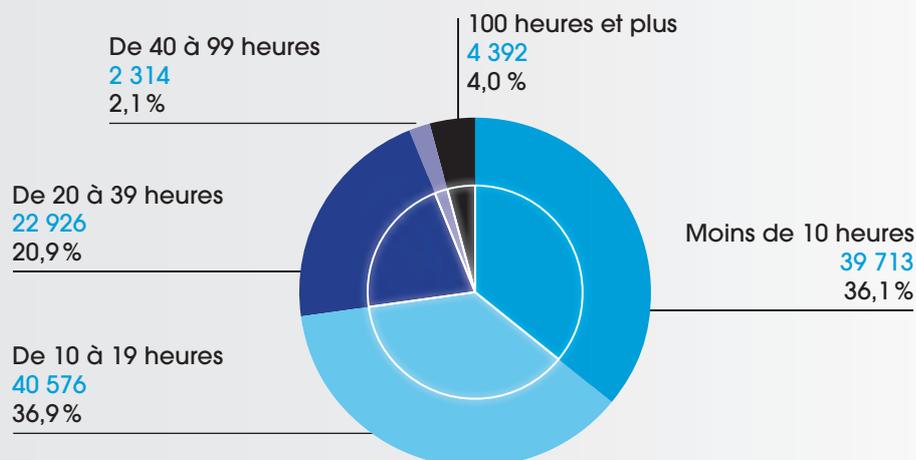
4.6 - Historique des salariés en formation continue par sexe



Source : ANFA - prises en charge ANFA uniquement
* Chiffres provisoires, susceptibles de légères modifications

Parmi les 67 133 salariés de la Branche dont la formation a été prise en charge par l'ANFA en 2011, 13,5% sont des femmes et 86,5% sont des hommes.

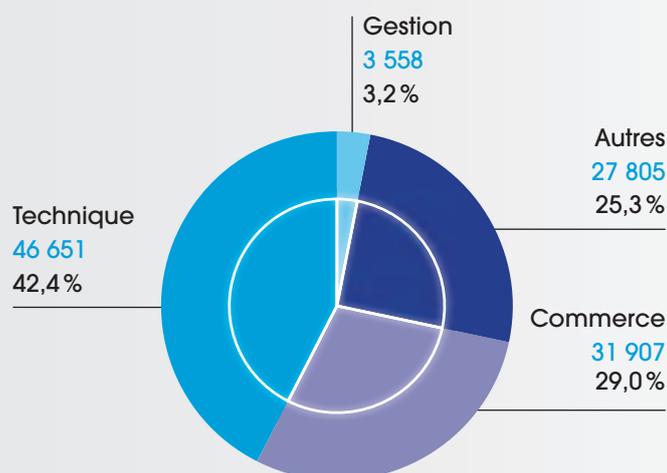
4.7 - Répartition des stagiaires en formation continue par durée de formation en 2012



Source : ANFA - prises en charge ANFA uniquement - chiffres provisoires, susceptibles de légères modifications

Sur les 109 921 stagiaires pris en charge par l'ANFA en 2012, 4 % ont suivi une formation longue de 100 heures et plus et 73 % sont partis moins de 3 jours en formation.

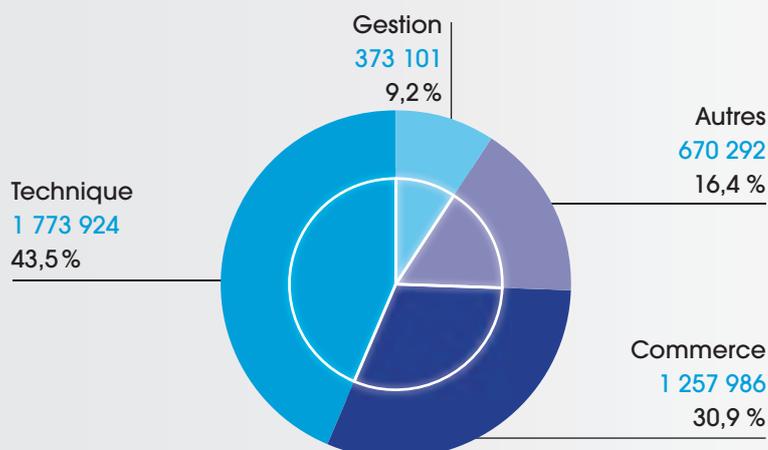
4.8 - Répartition des stagiaires en formation continue par nature de formation en 2012



Source : ANFA - prises en charge ANFA uniquement - chiffres provisoires, susceptibles de légères modifications

Le domaine technique prédomine avec 42,4 % des stagiaires ayant suivi une formation, les formations commerciales constituant le second domaine de formation.

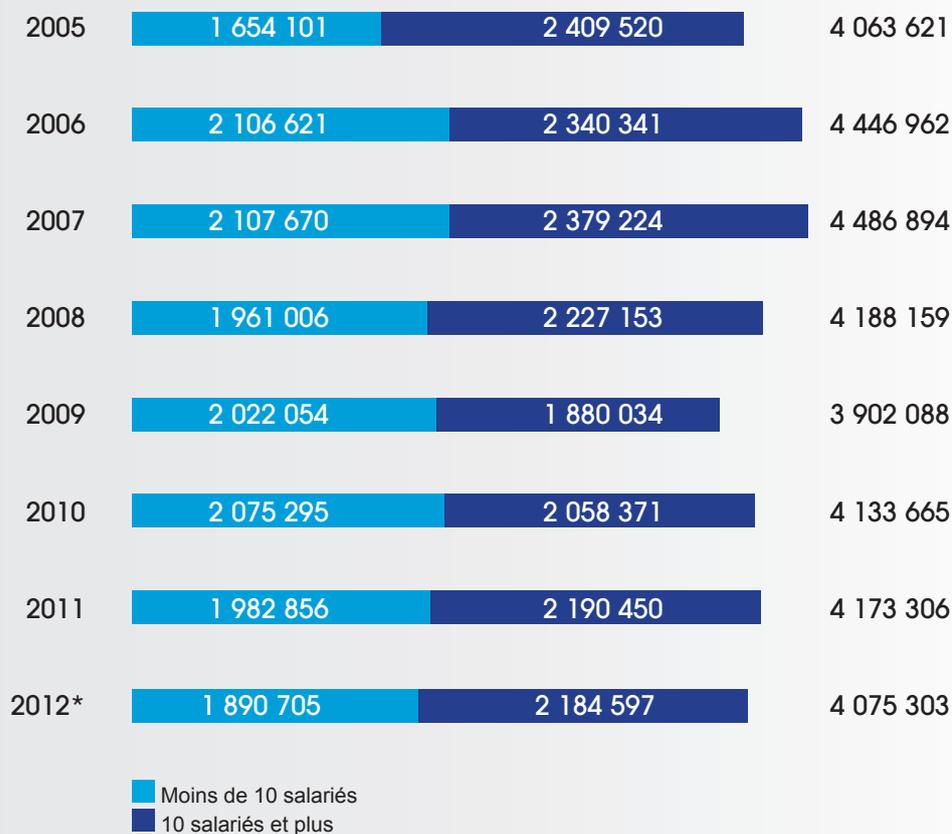
4.9 - Volume d'heures en formation prises en charge par l'ANFA par nature de formation en 2012



Source : ANFA - prises en charge ANFA uniquement- chiffres provisoires, susceptibles de légères modifications

4 075 303 heures de formation ont été prises en charge par l'ANFA en 2012 et 43,5% le sont dans le domaine technique.

4.10 - Volume d'heures en formation prises en charge par l'ANFA par taille d'entreprise



Source : ANFA - prises en charge ANFA uniquement.

* chiffres provisoires, susceptibles de légères modifications.

En 2012, plus de 4 millions d'heures de formation sont prises en charge par l'ANFA. Ce chiffre s'équilibre entre les entreprises de moins de 10 salariés et celles de 10 salariés et plus.

Partie 2 :

Données d'échantillon

(source : IRPAUTO)

1 - Les mouvements de personnel

1.1 - Nombre d'embauches en 2012

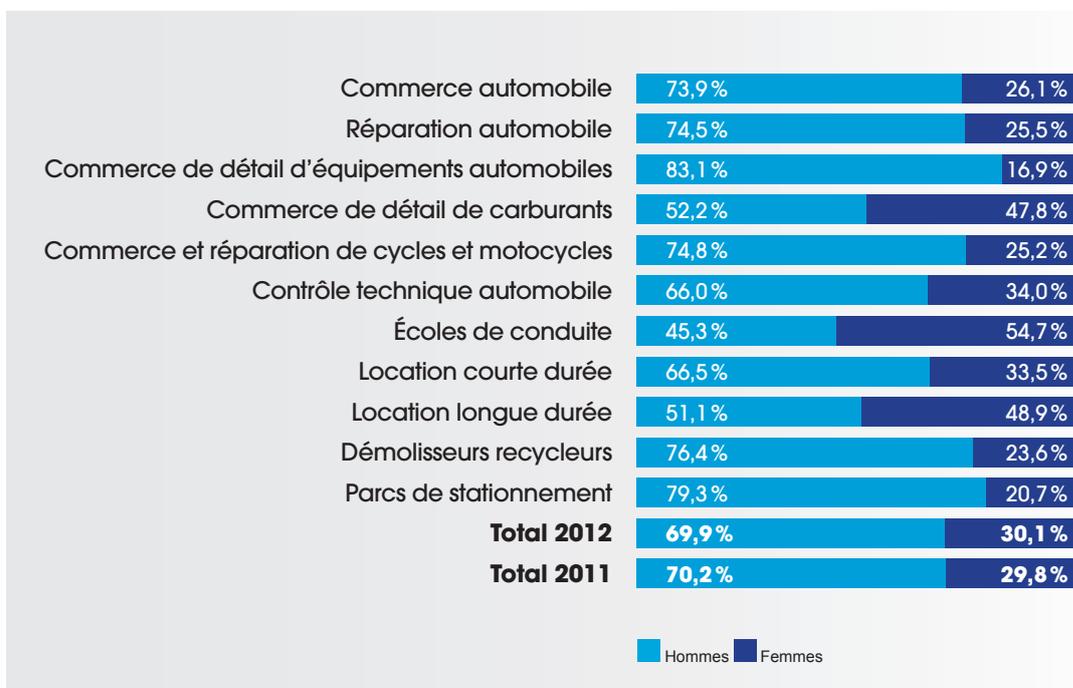
HISTORIQUE DU TAUX D'EMBAUCHE



Source : IRPAUTO

Sur l'année 2012, sur 100 salariés de la branche des services de l'automobile, 16,7 ont été embauchés au cours de l'année. Ce taux est légèrement plus faible que l'an passé où il était de 17,4%.

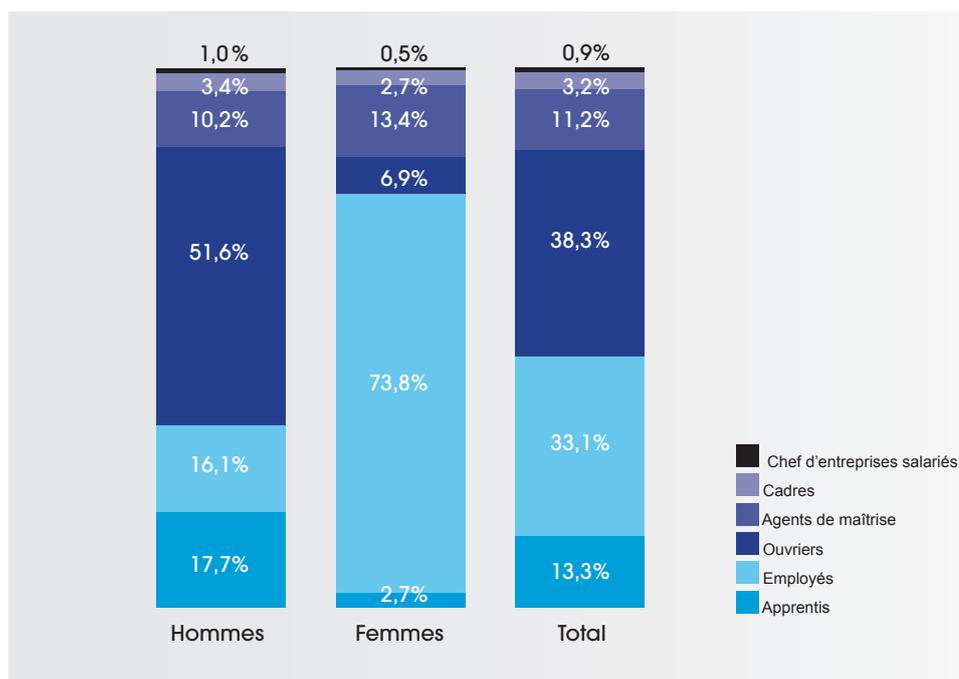
1.1.1 - Répartition des embauches par sexe en 2012



Source : IRPAUTO

Sur l'année 2012, sur 100 salariés embauchés, près de 70% étaient des hommes. Ce taux est stable par rapport à l'an passé.

1.1.2 - Répartition des embauches par catégorie socioprofessionnelle en 2012



Source : IRPAUTO

En 2012, sur 100 hommes embauchés dans la branche, près de 52 l'étaient à un poste d'ouvrier, et près de 17 l'étaient comme apprentis ou stagiaire.

Sur la même période, sur 100 femmes embauchées dans la branche, près des trois quarts l'étaient à un poste d'employé.

1.1.3 - Répartition des embauches selon l'activité principale des entreprises en 2012

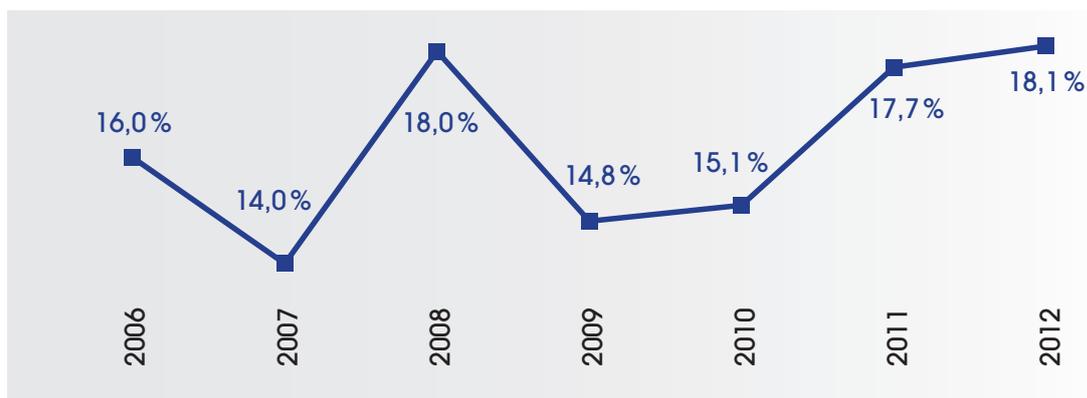
	Salariés embauchés en 2012	Taux d'embauche en 2012	Taux d'embauche en 2011
Commerce automobile	21 717	12,4%	13,8%
Réparation automobile	22 190	20,0%	21,4%
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	3 750	13,8%	14,1%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	6 920	37,2%	29,9%
Commerce et réparation de cycles et motocycles	3 293	23,3%	25,9%
Contrôle technique automobile	1 693	15,1%	17,0%
Écoles de conduite	4 961	19,4%	19,5%
Location courte durée	1 886	14,9%	11,5%
Location longue durée	230	6,5%	6,5%
Démolisseurs recycleurs	462	14,3%	18,7%
Parcs de stationnement	445	16,5%	21,0%
Stations de lavage	ND	ND	ND
Total	67 547	16,7%	17,4%

Source : IRPAUTO - ND : Non déterminé

Le taux d'embauches en 2012 est plus important pour les secteurs du commerce de détail de carburants, du commerce et de la réparation de cycles et de motocycles, et de la réparation automobile.

1.2 - Nombre de départs en 2012

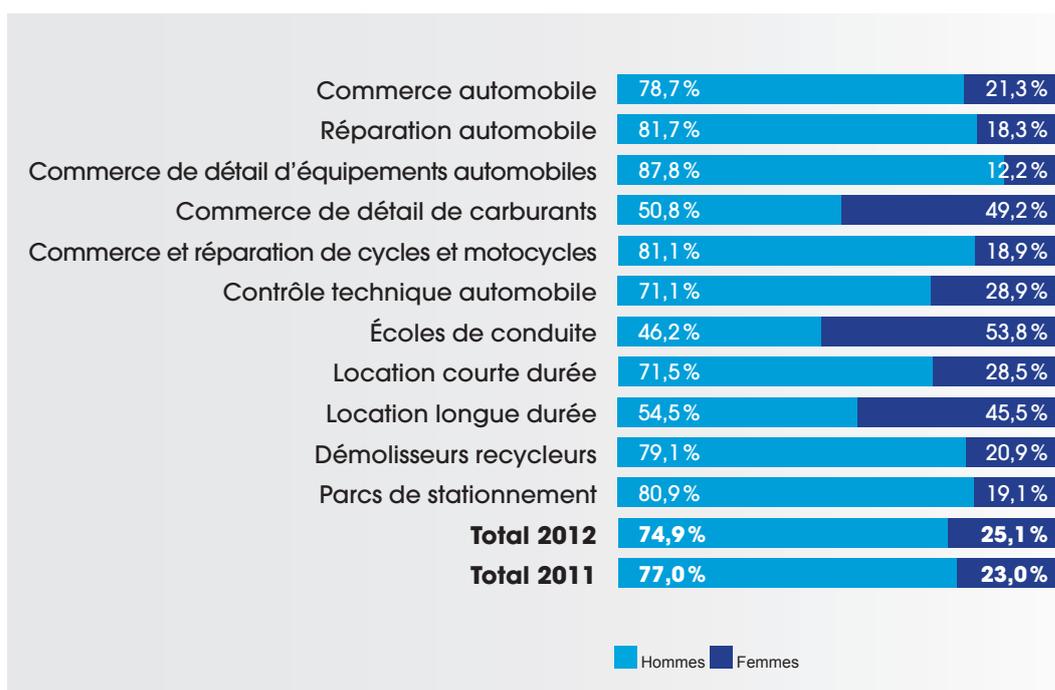
HISTORIQUE DU NOMBRE DE DÉPARTS



Source : IRPAUTO, ACOSS, estimations ANFA

Sur l'année 2012, sur 100 salariés de la branche des services de l'automobile, 18 ont quitté leur entreprise au cours de l'année. Ce taux est légèrement plus important que l'an passé où il était de 17,7%.

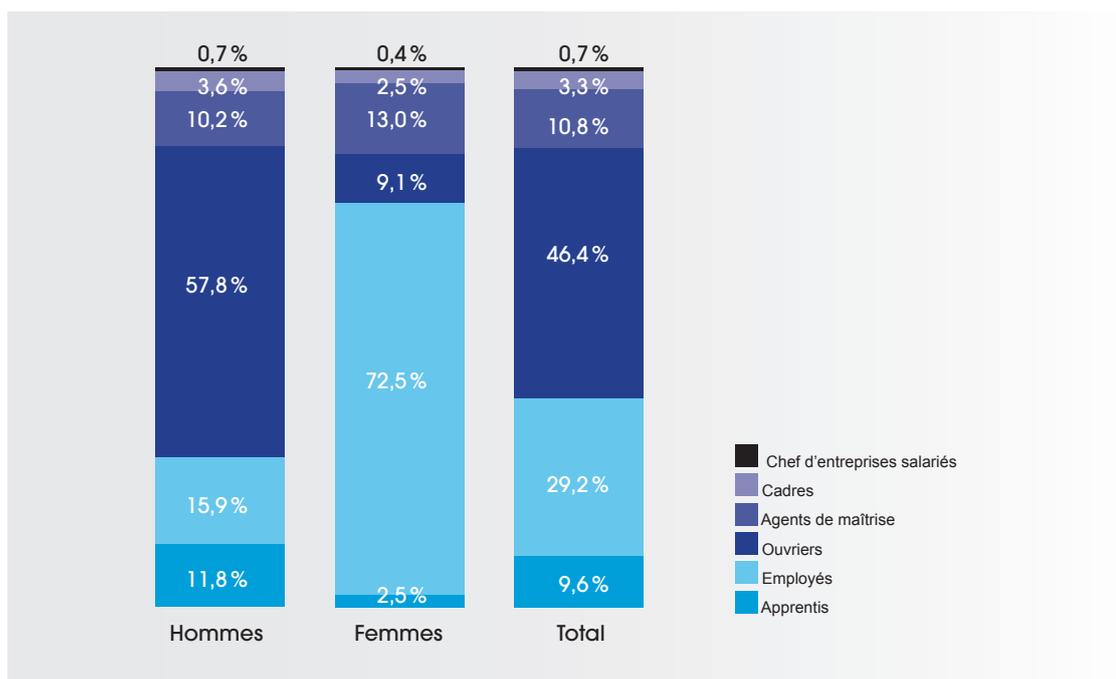
1.2.1 - Répartition des départs par sexe en 2012



Source : IRPAUTO, ACOSS, estimations ANFA

Sur l'année 2012, sur 100 salariés qui ont quitté leur entreprise, près de 75 étaient des hommes. Ce taux est légèrement plus faible que l'an passé où il était de 77%.

1.2.2 - Répartition des départs par catégorie socioprofessionnelle en 2012



Source : IRPAUTO

Sur l'année 2012, sur 100 hommes salariés qui ont quitté leur entreprise, près de 58 étaient ouvriers. Sur la même période, sur 100 femmes qui ont quitté leur entreprise, 72 étaient employés.

1.2.3 - Répartition des départs par activités des entreprises en 2012

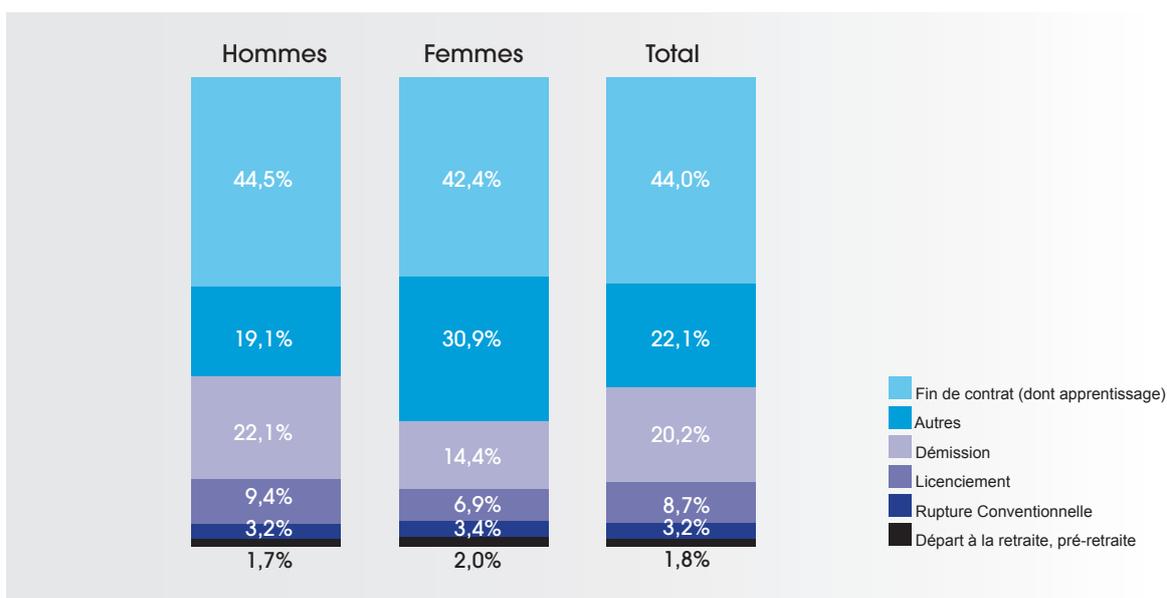
	Nombre de départs	Taux de départ en 2012	Taux de départ en 2011
Commerce automobile	27 715	15,8%	15,0%
Réparation automobile	22 723	20,5%	21,6%
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	4 137	15,3%	12,1%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	7 786	41,8%	31,9%
Commerce et réparation de cycles et motocycles	2 645	18,7%	28,2%
Contrôle technique automobile	1 789	15,9%	17,1%
Écoles de conduite	4 668	18,2%	15,6%
Location courte durée	1 578	12,4%	8,1%
Location longue durée	433	12,2%	2,8%
Démolisseurs recycleurs	NS	NS	18,7%
Parcs de stationnement	NS	NS	NS
Stations de lavage	ND	ND	ND
Ensemble	73 336	18,1%	17,7%

Source : IRPAUTO - ND : Non déterminé - NS : Non significatif

Le taux de départs en 2012 est plus important pour les secteurs du commerce de détail de carburants, de la réparation automobile, et du commerce et de la réparation de cycles et de motocycles.

1.2.4 - Répartition des départs selon le motif en 2012

Répartition des départs par motif selon le sexe en 2012



Source : IRPAUTO

Près de 44 % des départs ont pour motif la fin du contrat de travail, les démissions représentent près de 22 % des départs et près de 9 % sont des licenciements.

Répartition des départs par motif selon les principales catégories professionnelles et le sexe en 2012

HOMMES

	Apprentis	Employés	Ouvriers	Agents de maîtrise	Cadres	Ensemble
Fin de contrat	70,0%	46,9%	40,6%	22,0%	21,5%	44,5 %
Démission	9,0%	21,9%	25,8%	29,6%	20,9%	22,1 %
Autres	16,0%	16,5%	19,0%	27,7%	34,2%	19,1 %
Licenciement	4,5%	9,9%	9,7%	12,0%	11,5%	9,4 %
Rupture Conventionnelle	0,2%	3,8%	3,1%	4,4%	4,7%	3,2 %
Départ à la retraite		1,0%	1,8%	4,3%	7,2%	1,7 %
Fin d'apprentissage	0,2%	< 0,1%	< 0,1%	< 0,1%	< 0,1%	< 0,1 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : IRPAUTO

FEMMES

	Apprentis	Employés	Ouvriers	Agents de maîtrise	Cadres	Ensemble
Fin de contrat	66,1%	43,1%	49,1%	27,0%	20,9%	42,4 %
Autres	16,9%	30,5%	26,9%	39,7%	43,5%	30,9 %
Démission	10,4%	14,3%	14,0%	19,1%	15,7%	14,4 %
Licenciement	6,0%	6,9%	5,7%	5,4%	8,9%	6,9 %
Rupture Conventionnelle	< 0,1%	3,5%	3,1%	3,5%	3,4%	3,4 %
Départ à la retraite		1,7%	1,1%	5,3%	7,5%	2,0 %
Fin d'apprentissage	0,6%	< 0,1%	0,1%	< 0,1%	< 0,1%	< 0,1 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : IRPAUTO

1.3 - Solde embauches-départs en 2012

TAUX DE RÉPONSE : 100%

	Solde
Commerce automobile	-5 998
Réparation automobile	-533
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	-387
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	-866
Commerce et réparation de cycles et motocycles	648
Contrôle technique automobile	-96
Écoles de conduite	293
Location courte durée	308
Location longue durée	-203
Démolisseurs recycleurs	627
Parcs de stationnement	418
Stations de lavage	ND
Ensemble	-5 789

Source : IRPAUTO, ACOSS, estimations ANFA
ND : Non déterminé

Entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012, la branche a perdu 5 789 salariés. Cette perte est essentiellement concentrée sur le commerce automobile.

1.4 - Salariés âgés en 2012

1.4.1 - Embauches en 2012 pour trois tranches d'âge : 50 à 54 ans, 55 à 60 ans, 60 ans et plus

	% du total des embauches
Hommes	10,6%
Femmes	15,2%
Total	12,0%

Source : IRPAUTO

	Hommes	Femmes	Ensemble
50-54 ans	47,1%	51,6%	48,8%
55-60 ans	34,6%	36,2%	35,2%
60 ans et plus	18,3%	12,2%	16,0%
Total	100%	100%	100%

Source : IRPAUTO

	Hommes	Femmes	Ensemble
50-54 ans	59,7%	40,3%	100%
55-60 ans	60,8%	39,2%	100%
60 ans et plus	70,8%	29,2%	100%
Total	61,9%	38,1%	100%

Source : IRPAUTO

Sur 100 salariés embauchés dans la branche, 12 ont plus de 50 ans.

1.4.2 - Cumul emploi-retraite : cadres / non cadres en 2012

	Hommes	Femmes	Ensemble
Cadres	26,8%	19,0%	24,5%
Non cadres	73,2%	81,0%	75,5%
Ensemble	100 %	100 %	100 %

Source : IRPAUTO

	Hommes	Femmes	Ensemble
Cadres	77,1%	22,9%	100%
Non cadres	68,4%	31,6%	100%
Ensemble	70,5 %	29,5 %	100 %

Source : IRPAUTO

Sur 100 salariés de la branche qui cumulent un emploi et leur retraite, 75 sont des non-cadres et près de 30 sont des femmes. En 2012, 3 680 salariés cumulent un emploi et la retraite.

2 - Les rémunérations

2.1 - La masse salariale brute

HISTORIQUE DE LA MASSE SALARIALE (EN MILLIONS D'EUROS)



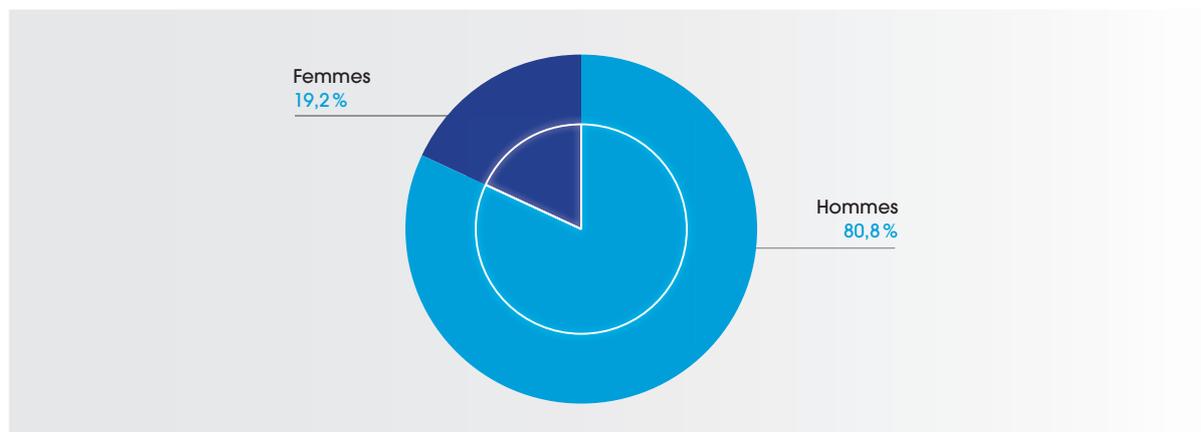
Évolution 2011/2012

- 5,2%

Source : IRPAUTO

La masse salariale brute annuelle a diminué de 5,2% entre 2011 et 2012.

2.1.1 - Répartition de la masse salariale brute annuelle selon le sexe en 2012



Source : IRPAUTO

Près de 81 % de la masse salariale provient des salariés masculins.

2.1.4 - Répartition de la masse salariale brute selon la taille de l'établissement en 2012

	Masse salariale brute 2012
1 à 4 salariés	18,6%
5 à 9 salariés	21,2%
10 à 19 salariés	17,5%
20 à 49 salariés	21,5%
50 à 99 salariés	13,3%
100 à 499 salariés	6,3%
500 à 999 salariés	0,4%
1 000 salariés et plus	1,2%
Total	100%

Source : IRPAUTO

En 2012, près de 60% de la masse salariale de la branche provient de salariés issus d'entreprise de plus de 10 salariés.

2.1.5 - Répartition de la masse salariale brute selon les catégories socioprofessionnelles en 2012

	Masse salariale brute 2012
Apprentis	1,6%
Employés	20,6%
Ouvriers	44,7%
Agents de maîtrise	16,5%
Cadres	12,8%
Chefs d'entreprises salariés	3,8%
Total	100%

Source : IRPAUTO

Près de 45% de la masse salariale de la branche provient de salariés occupant un poste d'ouvrier en 2012.

2.2 - Le niveau des rémunérations

2.2.1 - Le niveau de rémunération selon le sexe en 2012

	Salaire moyen
Hommes	26 740
Femmes	22 844
Total	26 006

Source : IRPAUTO

Nombre d'observations : 76 213 personnes à temps plein présentes toute l'année 2012

En 2012, le salaire moyen de la branche était de 26 006 euros brut annuel.

2.2.2 - Le niveau de rémunération selon l'activité principale de l'entreprises en 2012

Secteur d'activité	Code NAF	Hommes	Femmes	Salaire moyen	Différence salaires moyens F/H
Commerce Automobile	4511Z	28 740	24 242	27 909	-15,6%
	4519Z	32 853	25 896	31 755	-21,2%
	Total	29 100	24 364	28 236	-16,3%
Réparation Automobile	4520A	24 054	22 068	23 749	-8,3%
	4520B	22 519	23 025	22 599	2,2%
	Total	24 376	22 233	24 052	-8,8%
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	4532Z	21 254	20 906	21 185	-1,6%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	20 242	18 302	19 414	-9,6%
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4540Z	24 622	21 333	24 083	-13,4%
	4764Z	25 992	NS	25 992	NS
	9529Z	NS	NS	NS	NS
	Total	24 720	21 333	24 178	-13,7%
Contrôle technique automobile	7120A	25 281	22 629	24 913	-10,5%
Écoles de conduite	8553Z	20 884	18 692	19 888	-10,5%
	8559B	NS	NS	NS	NS
	Total	20 884	18 692	19 888	-10,5%
Location courte durée	7711A	30 286	25 954	28 853	-14,3%
	7739Z	NS	NS	NS	NS
	Total	30 286	25 954	28 853	-14,3%
Location longue durée	7711B	42 383	31 036	37 620	-26,8%
Démolisseurs-recycleurs	4677Z	24 262	21 416	23 663	-11,7%
	4532Z	21 254	20 906	21 185	-1,6%
	Total	23 092	21 227	22 709	-8,1%
Parcs de stationnement	5221Z	31 624	32 276	31 731	2,1%
Stations de lavage	8129B	ND	ND	ND	ND
Total		26 740	22 844	26 006	-14,6%

Source : IRPAUTO

Nombre d'observations : 76 213 personnes à temps plein présentes toute l'année 2012.

ND : Non déterminé

NS : Non significatif

Les données en italique sont proches de la non significativité avec un effectif inférieur à 1000 personnes.

En 2012, le salaire annuel moyen de la branche est de 26 740 euros bruts pour les hommes et de 22 844 euros bruts pour les femmes.

2.2.3 - Le niveau de rémunération selon les catégories socioprofessionnelles en 2012

	Échelons	Hommes	Femmes	Salaire moyen	Écart F/H
Ouvriers employés	3 à 5	21 514	19 353	21 072	-10,0%
	6 à 8	22 685	20 932	22 321	-7,7%
	9 à 11	25 866	23 900	25 554	-7,6%
	12	26 648	26 676	26 650	0,1%
	MOYENNE	24 217	22 006	22 943	-9,1%
Agents de maîtrise	17 à 19	28 516	25 885	27 877	-9,2%
	20 à 22	29 555	26 796	29 124	-9,3%
	23 à 25	36 778	31 481	36 091	-14,4%
	MOYENNE	31 206	27 398	30 565	-12,2%
Cadres	MOYENNE	50 287	38 413	48 005	-23,6%

Source : IRPAUTO

Nombre d'observations : 76 213 personnes à temps plein présentes toute l'année 2012.

3 - Les conditions de travail

3.1 - L'ancienneté des salariés dans l'entreprise

	En 2011		En 2012	
	Nombre de salariés	Part	Nombre de salariés	Part
Moins de 1 an	68 899	16,8%	67 370	16,6%
De 1 à 2 ans	99 089	24,1%	96 353	23,8%
De 3 à 5 ans	88 775	21,6%	84 929	20,9%
De 6 à 9 ans	63 553	15,5%	67 145	16,6%
De 10 à 19 ans	64 092	15,6%	63 266	15,6%
De 20 à 29 ans	20 673	5,0%	20 360	5,0%
30 ans et plus	5 835	1,4%	6 078	1,5%
Ensemble	410 916	100 %	405 501	100 %

(données concernant uniquement les CDI)

Source : IRPAUTO

Définition de l'ancienneté selon IRPAUTO : "total de la durée des périodes d'activité dans la branche (sont exclus le chômage, les arrêts maladie, les périodes d'activité pour une autre branche)"

En 2012, près de 38% des salariés de la branche avait 5 ans ou plus d'ancienneté dans leur entreprise actuelle. Ce chiffre est stable par rapport à 2011.

3.2 - La durée hebdomadaire du travail pour les salariés par activité de la branche en 2012

Secteur d'activité	Code NAF	% de femmes à temps plein	% d'hommes à temps plein	% de salariés à temps plein
Commerce Automobile	4511Z	79,6%	97,2%	93,7%
	4519Z	84,9%	98,1%	96,0%
	Total	79,9%	97,3%	93,8%
Réparation Automobile	4520A	58,2%	95,0%	88,1%
	4520B	70,8%	97,0%	93,1%
	Total	58,8%	95,1%	88,4%
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	4532Z	73,1%	95,3%	90,7%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	65,0%	67,9%	66,4%
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4540Z	67,4%	94,2%	89,2%
	4764Z	65,2%	91,2%	86,0%
	9529Z	51,1%	90,0%	82,0%
	Total	66,7%	93,7%	88,6%
Contrôle technique automobile	7120A	57,5%	92,8%	85,6%
Écoles de conduite	8553Z	64,5%	78,9%	71,6%
	8559B	70,4%	79,6%	75,2%
	Total	64,6%	79,0%	71,7%
Location courte durée	7711A	83,3%	87,0%	85,7%
	7739Z	57,8%	93,1%	80,0%
	Total	82,3%	87,2%	85,5%
Location longue durée	7711B	88,3%	94,5%	91,8%
Démolisseurs-recycleurs	4677Z	68,3%	96,4%	91,3%
	4532Z	68,4%	91,3%	87,5%
	Total	68,3%	94,8%	90,1%
Parcs de stationnement	5221Z	81,5%	90,4%	88,5%
Stations de lavage	8129B	ND	ND	ND
Total		69,9%	94,2%	88,6%

Source : IRPAUTO
 ND : Non déterminé

En moyenne, 88,6% des salariés de la branche sont à temps plein. Les femmes occupent en général moins de poste à temps plein que les hommes. Une activité affiche un faible pourcentage de salariés à temps plein quelque soit le sexe : le commerce de détail de carburants (66,4% de salariés à temps plein).

3.3 - La nature des contrats pour les salariés par activité de la branche en 2012

Secteur d'activité	Code NAF	CDI	CDD	Aides	Apprentissage	Autres	Non renseigné	Total	% CDI
Commerce Automobile	4511Z	130 006	9 951	13	5 852	768	12 920	159 510	88,7%
	4519Z	13 027	852	-	634	50	1 138	15 701	89,5%
	Total	143 033	10 804	13	6 486	818	14 058	175 212	88,8%
Réparation Automobile	4520A	78 590	8 475	10	6 992	334	8 607	103 008	83,3%
	4520B	6 392	608	-	414	31	601	8 046	85,9%
Total		84 982	9 083	10	7 406	365	9 208	111 054	83,4%
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	4532Z	21 150	2 673	4	621	100	2 558	27 106	86,2%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	11 510	3 752	-	89	482	2 780	18 613	72,7%
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4540Z	8 233	1 219	-	764	35	1 130	11 381	80,3%
	4764Z	1 703	343	1	113	11	175	2 346	78,4%
	9529Z	297	49	-	26	1	58	431	79,6%
Total		10 233	1 611	1	903	47	1 363	14 158	80,0%
Contrôle technique automobile	7120A	9 519	864	1	32	47	773	11 236	91,0%
Écoles de conduite	8553Z	20 002	3 388	11	22	62	2 080	25 565	85,2%
	8559B	22	2	-	-	-	-	24	91,7%
	Total	20 024	3 390	11	22	62	2 080	25 589	85,2%
Location courte durée	7711A	9 566	1 922	1	110	36	780	12 415	82,2%
	7739Z	203	48	-	6	4	15	276	77,8%
Total		9 769	1 970	1	116	40	795	12 691	82,1%
Location longue durée	7711B	2 915	369	-	122	2	130	3 538	85,5%
Démolisseurs-recycleurs	4677Z	1 538	218	-	33	7	140	1 936	85,6%
	4532Z	991	133	-	23	5	150	1 302	86,0%
	Total	2 529	351	-	56	12	290	3 238	85,8%
Parcs de stationnement	5221Z	2 012	483	-	7	9	181	2 692	80,1%
Stations de lavage	8129B	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Total		317 594	35 377	47	15 880	1 998	34 232	405 127	85,6%

Source : Données estimées par l'ANFA à partir des données IRPAUTO 2012 et des données ACOSS 2012
% CDI (Hors non renseignés) - ND : Non déterminé

85,6% des salariés bénéficient d'un contrat à durée indéterminée dans la branche des services de l'automobile.

3.4 - Absences en 2012

Les absences (ou périodes d'inactivité) regroupent deux concepts :

- Les arrêts dont les causes peuvent être de la maladie non professionnelle, de la maladie professionnelle, un accident professionnel ou un accident de trajet.
- Les congés dont la nature peut être la maternité, la paternité, le congé parental et le congé de soutien familial.

3.4.1 - Répartition du nombre d'arrêts selon le motif de l'arrêt en 2012

	Nombre d'arrêts
Accident du Travail ou Maladie Professionnelle	10,2%
Maladie Non Professionnelle	87,1%
Autres	2,7%
Total	100,0 %

Source : IRPAUTO

87% des arrêts sont des arrêts maladie non professionnelle.

3.4.2 - Nombre d'arrêts en 2012 selon la durée de l'arrêt

	Nombre d'arrêts	%
De 0 à 7 jours	46 142	53,6%
De 8 à 45 jours	36 300	42,2%
De 46 à 90 jours	1 482	1,7%
De 91 à 180 jours	1 628	1,9%
plus de 180 jours	466	0,5%
Total	86 018	100,0%

Source : IRPAUTO

Près de la moitié des arrêts sont des arrêts de moins de 7 jours.

3.4.3 - Répartition du nombre de congés selon le type de congés en 2012

	Nombre de congés	%
Maternité	15 596	76,3%
Paternité	680	3,3%
Congé formation	4 155	20,4%
Total	20 431	100,0%

Source : IRPAUTO

Près de 75% des congés sont des congés maternité.

4 - Les horaires de travail

4.1 - Répartition des entreprises selon l'horaire collectif de travail en 2012

Secteur d'activité	Code NAF	35 h	plus de 35 h	Total
Commerce Automobile	4511Z	51,3%	48,7%	100%
	4519Z	54,4%	45,6%	100%
	Total	51,5%	48,5%	100%
Réparation Automobile	4520A	48,4%	51,6%	100%
	4520B	44,5%	55,5%	100%
	Total	48,2%	51,8%	100%
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	4532Z	50,6%	49,4%	100%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	54,1%	45,9%	100%
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4540Z	47,7%	52,3%	100%
	4764Z	51,7%	48,3%	100%
	9529Z	64,2%	35,8%	100%
	Total	48,6%	51,4%	100%
Contrôle technique automobile	7120A	40,3%	59,7%	100%
Écoles de conduite	8553Z	60,7%	39,3%	100%
	8559B	66,7%	33,3%	100%
	Total	60,7%	39,3%	100%
Location courte durée	7711A	60,3%	39,7%	100%
	7739Z	71,4%	28,6%	100%
	Total	60,6%	39,4%	100%
Location longue durée	7711B	60,8%	39,2%	100%
Démolisseurs-recycleurs	4677Z	51,6%	48,4%	100%
	4532Z	55,6%	44,4%	100%
	Total	53,5%	46,5%	100%
Parcs de stationnement	5221Z	55,1%	44,9%	100%
Stations de lavage	8129B	ND	ND	ND
Total 2012		50,2%	49,8%	100%

Source : IRPAUTO - Nombre d'Observations : 47 078 entreprises pour 175 129 salariés

4.2 - Le forfait jour en 2012

Secteur d'activité	Code NAF	Cadres au forfait	Nombre de cadres	% de cadres au forfait
Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	4511Z	5 273	15 908	33,1%
Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	4520A	1 561	3 837	40,7%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	548	663	82,7%
Commerce de détail d'équipements automobiles	4532Z	547	2 399	22,8%
Commerce d'autres véhicules automobiles	4519Z	364	2 318	15,7%
Autres activités		1 258	3 950	31,8%
Total 2012		9 551	29 077	32,8%

Source : IRPAUTO

Environ un tiers des cadres de la branche sont au forfait jours.

4.3 - Les heures supplémentaires en 2012

Secteur d'activité	Code NAF	% d'entreprises	% de salariés	Nombre moyen d'heures par salarié et par mois
Commerce Automobile	4511Z	33,3%	49,8%	5h48
	4519Z	39,2%	55,3%	5h54
	Total	33,6%	50,3%	5h48
Réparation Automobile	4520A	33,7%	40,1%	8h30
	4520B	38,5%	46,5%	9h42
	Total	33,9%	40,6%	8h36
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	4532Z	45,3%	43,8%	5h06
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	46,9%	46,3%	2h30
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4540Z	27,9%	39,9%	9h18
	4764Z	NS	NS	NS
	9529Z	NS	NS	NS
	Total	27,9%	39,9%	9h18
Contrôle technique automobile	7120A	60,3%	45,0%	9h30
Écoles de conduite	8553Z	23,0%	22,1%	5h48
	8559B	NS	NS	NS
	Total	23,0%	22,1%	5h48
Location courte durée	7711A	27,9%	28,3%	3h06
	7739Z	NS	NS	NS
	Total	28,1%	27,9%	3h06
Location longue durée	7711B	16,3%	15,1%	4h54
Démolisseurs-recycleurs	4677Z	67,6%	44,6%	7h54
	4532Z	47,2%	30,4%	7h24
	Total	56,7%	38,9%	7h42
Parcs de stationnement	5221Z	37,2%	35,2%	3h48
Stations de lavage	8129B	ND	ND	ND
Total 2012		34,2%	43,5%	5h30

Source : IRPAUTO

ND : Non déterminé - NS : Non significatif

En 2012, un salarié de la branche des services de l'automobile faisait en moyenne 5h30 supplémentaires par mois.

5 - Les travailleurs handicapés

Dans les bases IRPAUTO, les invalides sont classés en 3 catégories :

- 1^{ère} catégorie : invalide capable d'exercer une activité rémunérée,
- 2^e catégorie : invalide absolument incapable d'exercer une activité professionnelle quelconque,
- 3^e catégorie : invalide qui, étant absolument incapable d'exercer une profession quelconque, est en outre dans l'obligation d'avoir recours à l'assistance d'une tierce personne pour effectuer les actes ordinaires de la vie.

L'état d'invalidité est apprécié globalement en fonction de deux critères :

- la reconnaissance d'une déficience physique ou mentale,
- un handicap socioprofessionnel consécutif à cette déficience, apprécié en fonction de la capacité de travail, de l'âge, du milieu professionnel,...

Seule la 1^{ère} catégorie est retenue dans les comptages ci-dessous.

5.1 - Taux d'emploi de travailleurs handicapés (personnes invalides de 1^{ère} catégorie) selon l'activité et la taille d'entreprise en 2012

Secteur d'activité	1 à 4 salariés	5 à 19 salariés	20 salariés et plus	Total
Commerce Automobile	0,5%	0,6%	0,8%	0,7%
Réparation Automobile	0,4%	0,7%	1,0%	0,6%
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	0,3%	0,5%	0,4%	0,4%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	0,4%	1,6%	1,9%	1,3%
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	0,1%	0,4%	0,7%	0,3%
Contrôle technique automobile	0,5%	1,0%	1,5%	0,7%
Écoles de conduite	0,2%	0,2%	0,3%	0,2%
Location courte durée	0,4%	0,3%	0,3%	0,3%
Location longue durée	< 0,1%	< 0,1%	0,9%	0,4%
Démolisseurs-recycleurs	0,8%	0,7%	1,4%	0,9%
Parcs de stationnement	1,0%	1,9%	3,2%	2,5%
Stations de lavage	ND	ND	ND	ND
Total	0,4%	0,6%	0,8%	0,6%

Source : IRPAUTO - Nombre d'Observations : 2 546 travailleurs handicapés

5.2 - Répartition des travailleurs handicapés (personnes invalides de 1^{ère} catégorie) selon la catégorie socioprofessionnelle et le handicap en 2012

	Invalidité reconnue par la Sécurité Sociale	
	Accident du travail	Maladie
Chefs d'entreprises salariés	1,5%	< 0,1%
Cadres	4,3%	7,4%
Agents de maîtrise	8,1%	11,1%
Employés	15,3%	18,5%
Ouvriers	36,0%	25,9%
Apprentis stagiaires, stagiaires et contrats aidés	0,1%	< 0,1%
Non renseignés	34,8%	37,0%
Total	100,0 %	100,0 %

Source : IRPAUTO - Nombre d'Observations : 2 546 travailleurs handicapés
 NS : Non significatif

36 % des travailleurs handicapés de la branche, dont le handicap est lié à un accident du travail sont des ouvriers et 15,3 % des employés.

Annexe :

Glossaire des concepts

Note technique

Table de correspondance des codes NAF

1. Glossaire des concepts

1.1 - La Déclaration Annuelle de Données Sociales (DADS) issue de l'INSEE :

La déclaration annuelle de données sociales (DADS) est une formalité déclarative que doit accomplir toute **entreprise employant des salariés**. Dans ce document commun aux administrations fiscales et sociales, les employeurs fournissent annuellement et pour chaque établissement, un certain nombre d'informations relatives à l'établissement et aux salariés.

Pour chaque salarié les informations suivantes sont déclarées : la nature de l'emploi et la qualification, les dates de début et de fin de période de paie, le nombre d'heures salariées, la condition d'emploi (temps complet, temps partiel), le montant des rémunérations versées, etc. Pour l'Insee, les DADS permettent de produire des statistiques sur les salaires et l'emploi.

Caractéristiques techniques :

Unité statistique enquêtée	Établissement
Périodicité de l'opération	Les données des DADS sont exploitées chaque année par l'Insee. Les données de l'année N sont diffusées de manière provisoire en janvier N+2 pour les évolutions de salaire et au deuxième semestre pour les données détaillées.
Historique	Depuis 1947 chaque employeur doit remplir un document administratif décrivant les périodes d'emploi et les salaires de ses salariés. Cette formalité obligatoire doit être accomplie par toute entreprise employant des salariés, en application de l'article R243-14 du code de la Sécurité sociale (Décret du 24 mars 1972) et des articles 87.240 et 241 de la loi 51-711 du 7 juin 1951 du code général des Impôts. L'Insee en est destinataire officiel depuis 1950 et en assure l'exploitation statistique. Au départ, l'Insee exploitait des documents fiscaux prêtés par la direction générale des Impôts. A partir de 2005, un nouveau format informatique "déclaration annuelle de données sociales unifiée" (DADS-U) permet aux entreprises et collectivités équipées d'un logiciel de paie intégrant cette norme de produire une seule déclaration dématérialisée.
Méthodologie	Depuis 1993, les DADS font l'objet d'une exploitation rénovée dont la principale particularité est l'exploitation exhaustive des salariés. En 2002, des améliorations méthodologiques ont été mises en place. Chaque DADS reçoit alors un certain nombre de traitements parmi lesquels : - une vérification accrue du secteur d'activité de l'établissement et de la localisation des salariés de la DADS ; - la codification de la catégorie socioprofessionnelle (CS) et de la commune de résidence : il s'agit d'une codification automatique de libellés de profession déclarés "en clair" par le système informatique de codification des réponses aux enquêtes (application Sicore), développé par l'Insee. Les échecs de codage automatique (un salarié sur 12 en moyenne) sont ensuite en partie repris manuellement ; - la cohérence de la DADS sert à vérifier la cohérence interne de la DADS (cohérence des heures, de la durée, des rémunérations, de la condition d'emploi).

La diffusion des données INSEE-DADS est soumise au secret statistique selon les règles suivantes :

- Il est géré au niveau « poste », « employeur », jusqu'aux éventuelles reconstitutions de cases.
- On ne peut diffuser dans les DADS aucune case comportant moins de 5 salariés ou postes
- Aucun salarié (ou poste) ne doit représenter plus de 80% de la masse salariale d'une case.
- Aucune case ne doit se rapporter à moins de 3 entreprises ou 3 établissements.
- Aucune entreprise ou établissement ne doit représenter plus de 85% de la grandeur étudiée dans la case.

Voici les principaux concepts liés à cette source :

Période, dates et durée d'emploi :

Pour chaque ligne salariée déclarée sont indiquées une ou au maximum deux périodes d'emploi caractérisées chacune par leur date de début et leur date de fin. Si le salarié a effectué plus de deux périodes dans l'année et dans le même établissement, seules les deux périodes les plus longues sont retenues.

Dans les DADS, une année compte 360 jours, soit 12 mois de 30 jours. Les dates vont donc de 1 à 360.

La durée d'emploi est le nombre de jours correspondant à une ou plusieurs périodes d'emploi.

Poste :

Un poste correspond au cumul des lignes « salarié » d'un même salarié dans un même établissement, que ces lignes correspondent à des périodes d'emploi distinctes (exemple : emploi saisonnier) ou à des périodes d'emploi identiques (exemple : une ligne prime et une ligne salaire). Il est donc identifié par le couple NIR, SIRET.

Un salarié ayant travaillé dans deux établissements différents au cours de l'année se retrouve dans deux postes différents.

La proportion de postes résultant de l'agrégation de plus de 2 périodes n'est que d'environ 0,2%.

Poste non-annexe :

Un poste est considéré comme « non-annexe » si la rémunération nette est supérieure à 3 SMIC mensuels ou si la durée d'emploi dépasse 30 jours et 120 heures et 1,5 heures par jour. Sinon, le poste est considéré comme annexe.

Les utilisations les plus fréquentes des DADS concernent les postes non annexes seulement. Mais pour certains domaines particuliers (saisonnalité par exemple) la prise en compte de l'ensemble des postes est justifiée. **Pour la branche des services de l'automobile, seuls les postes non-annexes seront comptabilisés.**

Poste à temps complet :

Les seuils statistiquement établis pour les temps complets correspondent à un horaire annuel d'environ 1 450 heures à 1 800 heures soit au moins 80% de 1 820 heures (soit 52 semaines de 35 heures).

Équivalent-Temps-Plein :

Il correspond au volume de travail exprimé en heures et rapporté à un horaire annuel de référence : $ETP = \min(NBHEUR/référence, 1)$.

Ce système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (SIRENE) dont la gestion a été confiée à l'Insee enregistre l'état civil de toutes les entreprises et leurs établissements, quelle que soit leur forme juridique et quel que soit leur **secteur d'activité**, situés en **métropole**, dans les **Dom** (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion) et à Saint-Pierre et Miquelon. Les entreprises étrangères qui ont une représentation ou une activité en France y sont également répertoriées.

Voici les principaux concepts liés à cette source :

Entreprise :

Pour le répertoire Sirene, une entreprise est une personne physique ou morale exerçant de manière indépendante une activité professionnelle non salariée.

Il existe deux grandes catégories d'entreprises :

- l'entreprise individuelle qui ne possède pas de personnalité juridique distincte de celle de son exploitant (par exemple : commerçant, artisan, profession libérale, exploitant agricole...);
- l'entreprise dite personne morale (par exemple : société anonyme (SA), société à responsabilité limitée (SARL)...).

Établissement :

Pour le répertoire Sirene, un établissement est une unité d'exploitation ou de production localisée géographiquement, individualisée mais dépendant juridiquement d'une entreprise. C'est le lieu où est exercée l'activité (magasin, atelier, entrepôt,...).

SIRENE :

Le numéro Siren est le numéro unique d'identification attribué à chaque entreprise par l'Insee. C'est un simple numéro d'ordre, composé de neuf chiffres non significatifs (excepté pour les organismes publics). Il n'a aucun lien avec les caractéristiques de l'entreprise. Il est attribué une seule fois et n'est supprimé du répertoire qu'au moment de la disparition de la personne juridique (décès ou cessation de toute activité pour un entrepreneur individuel, cessation pour une personne morale). Ce numéro permet de suivre l'entreprise dans ses implantations géographiques, ses déplacements, pendant toute sa vie juridique. Pour une personne physique (artisan, commerçant, profession libérale...), ce numéro est attribué définitivement.

SIRET :

Le numéro Siret est le numéro unique d'identification attribué à chaque établissement (principal ou secondaire) par l'Insee. Ce numéro est un simple numéro d'ordre, composé de quatorze chiffres non significatifs : les neuf premiers correspondent au numéro Siren de l'entreprise dont l'établissement dépend et les cinq derniers à un numéro interne de classement (NIC). Il n'a aucun lien avec les caractéristiques de l'établissement. Il est fermé quand l'activité cesse dans l'établissement concerné ou lorsque celui-ci change d'adresse.

Tout établissement reçoit un Siret, même pour une entreprise qui exploite un établissement unique.

Le Siret est lié à la personne juridique.

S'il y a changement de personnalité juridique, il y a changement de Siren et donc changement de Siret.

Le Siret est localisé :

- Si plusieurs entreprises exercent leur activité dans un même lieu, il y a autant de numéros Siret différents.
- Une entreprise possède autant de Siret qu'il y a de lieux différents où elle exerce son activité.

Un numéro attribué à un établissement d'une entreprise donnée n'est plus jamais utilisé au profit d'un autre établissement de cette entreprise.

Catégorie Juridique :

La catégorie juridique décrit le statut juridique de l'entreprise. Les différentes formes juridiques ont été créées par la loi, soit pour réglementer une activité, soit pour répondre à un vide juridique, mais le but est toujours d'adapter le droit aux réalités et aux besoins économiques.

Le droit des affaires distingue :

- l'entrepreneur indépendant (artisan, commerçant...);
- la société (SARL, SA...);
- le groupement (GIE, association).
- les auto-entrepreneurs

Activité Principale Exercée (APE) :

Dans le cadre de sa mission de gestion du répertoire Sirene, l'Insee attribue à des fins statistiques, pour l'entreprise et pour chacun des établissements de l'entreprise, un code dit activité principale exercée (APE) à partir de la nomenclature d'activités française (NAF) définie par le décret n° 2007-1888 du 26 décembre 2007.

On distingue le code activité principale exercée par l'entreprise (APEN) et le code activité principale exercée par l'établissement (APET).

L'attribution de ce code tient compte des informations déclarées par l'entreprise sur les formulaires déposés auprès des centres de formalités des entreprises (CFE). Lorsque plusieurs activités sont décrites, il est important de déclarer l'activité principale en premier.

L'article 5 du décret n° 2007-1888 du 26 décembre 2007 précise :

- I. - L'attribution par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), à des fins statistiques, d'un code caractérisant l'activité principale exercée (APE) en référence à la nomenclature d'activités ne saurait suffire à créer des droits ou des obligations en faveur ou à charge des unités concernées.
- II. - Les modalités d'application, et en particulier le classement des unités économiques dans des postes précis de ces nomenclatures, par une administration ou un service public en vue d'une utilisation spécifique (non statistique) de ces nomenclatures sont de l'entière responsabilité du service utilisateur.
- III. - Si un texte réglementaire ou un contrat fait référence à ces nomenclatures, les signataires ont l'entière responsabilité du champ qu'ils entendent couvrir. Il leur appartient d'explicitier ce champ aussi complètement qu'il est nécessaire.

Branche professionnelle :

La branche professionnelle n'a pas de définition juridique, ce concept se déduit des dispositions du code du travail organisant la négociation des conventions collectives. Dans le cas général, elle est formée par l'ensemble des entreprises comprises dans le champ d'une convention collective nationale déterminée, et elle est incarnée par les organisations patronales et syndicales de salariés représentatives dans le champ professionnel ainsi fixé.

Le champ professionnel d'une convention collective est obligatoirement déterminé en termes d'activités économiques, d'où la référence souvent faite, pour le définir, aux « codes APE ». C'est ainsi que les parties signataires d'une convention collective sont amenées à expliciter aussi précisément que possible les activités décrites par la NAF, conformément aux indications du III ci-dessus.

L'exercice n'est pas difficile lorsqu'une activité revendiquée par les organisations représentatives correspond exactement à celle décrite par un code APE déterminé.

Dans le cas où une activité particulière est l'une de celles décrites par un code APE dans un ensemble plus large, un chevauchement peut apparaître lorsque des conventions collectives différentes ne sont pas suffisamment précises dans leurs définitions, ou bien lorsque plusieurs organisations patronales relevant de champs professionnels différents revendiquent une même activité. Le ministère du travail ne rend jamais obligatoires des champs professionnels qui se chevauchent. Dans un tel cas, il invite les organisations concurrentes à s'entendre entre elles pour faire émerger une solution acceptée par tous et, à défaut, il peut diligenter une « enquête de représentativité » pour qualifier la situation avant de prendre l'arrêté d'extension qui va entériner le champ de la convention collective pour tous les employeurs qui y sont inclus.

Auto-entrepreneur :

Le régime de l'« auto-entrepreneur » s'applique depuis le 1^{er} janvier 2009 aux personnes physiques qui créent ou possèdent déjà une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues), à titre principal ou complémentaire, et dont l'entreprise individuelle remplit les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise et qui opte pour exercer en franchise de TVA.

Il offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. L'auto-entrepreneur bénéficie :

- d'un régime micro-social simplifié ;
- d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants, ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans ; toutefois, l'auto-entrepreneur qui crée une activité artisanale à titre principal, doit s'inscrire au RM.
- d'une exonération de TVA ;
- et sur option, d'un régime micro-fiscal simplifié (versement libératoire de l'impôt sur le revenu) et d'une exonération de la cotisation foncière des entreprises pendant 3 ans à compter de la date de création. (source : INSEE)

Au sein de la Branche des services de l'Automobile, un nombre important d'auto-entrepreneurs s'est déclaré dès 2009 dans les différentes activités que comprend la Branche. Ainsi, en 2009, près de 5 900 créations d'auto-entreprises ont été enregistrées.

En 2012, les créations continuent et augmentent même par rapport à l'année passée. Le tableau suivant illustre le nombre de créations d'entreprises en 2012 selon la catégorie juridique de l'entreprise et le code NAF (codes NAF entiers seulement).

Créations d'entreprises en 2012 selon la catégorie socio-juridique et le code NAF

APEN	Artisan	Artisan-Commerçant	Auto-entrepreneurs	Autre SARL	Commerçant	SARL unipersonnelle	Autres	Total
4511Z	4	21	4 117	1 095	617	776	340	6 970
4519Z			153	52	11	36	27	279
4520A	368	188	3 486	920	15	686	202	5 865
4520B	18	10	225	61	3	58	17	392
4532Z		6	500	150	52	103	42	853
4540Z	20	36	349	124	13	69	36	647
4730Z		3	1	69	12	12	14	111
7120A	5	2	9	127		97	29	269
7711A	1	1	136	262	40	123	70	633
7711B			8	17	2	6	7	40
8553Z		1	276	223	6	166	210	882
Total	416	268	9 260	3 100	771	2 132	994	16 941

Près de 9 260 entreprises ont été créées en 2012 sous le statut d'auto-entreprise. (source : INSEE SIRENE)

Les données ACOSS sont disponibles sur le site <http://www.acoss.fr> et remplacent les données sur l'emploi salarié publiées habituellement par Pôle-Emploi mais non disponibles en 2011. Ce texte est issu du site de l'ACOSS.

Les Bordereaux Récapitulatifs de Cotisations (BRC) sont remplis par les établissements employeurs du régime général exerçant leur activité en France (Métropole et Dom) qui déclarent aux Urssaf leurs cotisations sociales, les différentes assiettes salariales (plafonnée, déplafonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allègements, ainsi que leurs effectifs salariés. Cette déclaration est mensuelle si l'effectif de l'entreprise est supérieur à 10 salariés et en principe trimestrielle en deçà de ce seuil.

La base Séquoia centralise depuis janvier 1997 ces déclarations et comporte environ 600 000 comptes mensuels et 1 300 000 comptes trimestriels actifs (plus du double en comptabilisant les comptes actifs au moins une fois depuis 1997).

Le champ des données ACOSS couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Il est très proche de ceux de l'Unedic - Pôle Emploi (hors grandes entreprises nationales) et de l'Insee (qui inclut l'emploi à domicile). Pour le secteur de l'agriculture, la branche du recouvrement n'a qu'une couverture marginale par rapport à la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Cette dernière est présente également dans le domaine des industries agroalimentaires (IAA), du commerce de gros et des services financiers, pour lesquels la couverture des Urssaf n'est donc pas totale.

L'effectif salarié est un effectif en fin de trimestre ; chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif réel en fin de mois diffère d'autres notions d'emploi faites en ETP ou qui excluent certaines catégories de salariés dont les emplois aidés. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf et l'ACOSS.

Les séries trimestrielles de l'emploi produites par l'ACOSS sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique. Par cette labellisation, l'Autorité de la statistique publique reconnaît la conformité de la production des statistiques d'emploi trimestrielles de l'Acoss aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données.

Succursale (source : greffe du tribunal de Caen)

http://www.greffe-tc-caen.fr/rcs_etabs.php

La succursale n'a pas de définition légale, mais elle est communément analysée comme une forme d'établissement secondaire (donc distinct de l'établissement principal mais n'ayant pas de personnalité morale propre), disposant d'une certaine autonomie. La succursale exerce une activité dans des locaux et avec un personnel distinct de celui de l'établissement principal. Elle doit avoir à sa tête un salarié de la «maison-mère», habilité à traiter avec les tiers.

La succursale est un établissement secondaire, mais tout établissement secondaire n'est pas une succursale.

Filiale (source : greffe du tribunal de Caen)

Notion exclusive aux personnes morales, la filiale est une société, ayant une personnalité juridique distincte de la «société-mère» et donc une existence autonome (et inscrite au RCS). On parle de filiale, au sens de l'article L.233-1 du code de commerce, quand une société a une participation de plus de 50% dans le capital d'une seconde.

Siège social (source : greffe du tribunal de Caen)

Le siège social est une notion propres aux sociétés, il s'agit en quelque sorte de leur domicile, c'est un élément d'identification qui doit figurer à ce titre dans les statuts. Il peut être défini comme le «centre de la vie juridique de la société», le lieu unique où, en principe, fonctionnent les organes de directions et les principaux services de la société.

Le siège social est important car il détermine la nationalité de la société. Ainsi, une société ayant son siège en France sera considérée comme française, et se verra appliquer le droit français. Il détermine également le tribunal territorialement compétent.

L'article L.123-11 du code de commerce dispose que «toute personne morale demandant son immatriculation au RCS doit justifier de la jouissance du ou des locaux où elle installe (...) le siège de l'entreprise». Cette justification peut-être apportée par une autorisation du propriétaire des murs, un contrat de bail,...

Les statuts doivent mentionner le siège réel de l'entreprise, c'est à dire le lieu où est effectivement dirigée la vie de la société (sauf le cas des contrats de domiciliation). Si le siège indiqué est considéré comme fictif, pour des raisons fiscales par exemples, les juges ont la possibilité de déterminer souverainement le siège réel.

Le greffe du tribunal de commerce du lieu d'immatriculation du siège est communément appelé «greffe principal».

Établissement principal (source : greffe du tribunal de Caen)

L'établissement est entendu comme un lieu d'exploitation commerciale, et donc rattaché à un fonds de commerce ou à une activité, contrairement au siège social.

Le lieu de l'établissement principal est dans la majorité des cas le même que celui du siège social pour les sociétés. Mais ce n'est en rien une obligation, il peut être situé à une adresse différente, que ce soit ou non dans le même ressort du greffe.

Établissement secondaire (source : greffe du tribunal de Caen)

L'article R.123-40 le définit comme «tout établissement permanent, distinct du siège social ou de l'établissement principal et dirigé par la personne tenue à l'immatriculation, un préposé ou une personne ayant le pouvoir de lier des rapports juridiques avec les tiers».

Lors de l'ouverture d'un premier établissement dans le ressort d'un tribunal où il n'est pas immatriculé à titre principal (donc un établissement secondaire), le dirigeant procède à l'inscription au greffe du ressort de l'établissement secondaire (dans le délai d'1 mois avant ou après cette ouverture en vertu de l'article R.123-41), ce greffe dit «secondaire» avertira le greffe dit «principal», qu'un établissement a été ouvert dans son ressort.

Si un second établissement est ouvert dans le même greffe «secondaire» (il y a donc au moins 2 établissements secondaires dans ce même ressort), le dirigeant procède pareillement à l'inscription de ce nouvel établissement, mais le greffe «principal» ne sera cette fois pas informé (voir ci-dessous).

Établissement complémentaire (source : greffe du tribunal de Caen)

L'établissement complémentaire est un nouvel établissement ouvert dans le ressort d'un greffe où est déjà immatriculé au moins un autre établissement (voir article R.123-43). Ainsi, on peut ouvrir un établissement complémentaire dans le greffe «principal» (celui du siège pour les sociétés, ou de l'établissement principal pour les commerçants personnes physiques), ou dans le(s) greffe(s) secondaire(s) lorsqu'au moins un établissement secondaire est déjà immatriculé.

Secteur G Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles

Cette section comprend le commerce de gros et de détail (vente sans transformation) de tout type de marchandises et la prestation de services liés à la vente de marchandises. Le commerce de gros et le commerce de détail sont les étapes finales de la distribution de marchandises. La réparation de véhicules automobiles et de motocycles est également comprise dans cette section.

La vente sans transformation comprend les opérations courantes (ou manipulations) associées au commerce, par exemple le tri, le calibrage et l'assemblage de biens, le mélange (association) de biens (par exemple : du vin ou du sable), l'embouteillage (avec ou sans nettoyage préalable des bouteilles), le conditionnement, le fractionnement et le reconditionnement pour la distribution en lots plus petits, le stockage (même avec congélation ou réfrigération), le nettoyage et le séchage de produits agricoles, la découpe de panneaux de bois, de fibres ou de métal comme activités accessoires.

La division 45 comprend les activités de commerce et de réparation de véhicules automobiles et les divisions 46 et 47 comprennent, quant à elles, toutes les autres activités de vente. La distinction entre la division 46 (Commerce de gros) et la division 47 (Commerce de détail) s'opère en fonction du type de client principal.

Le commerce de gros consiste en la revente (vente sans transformation) d'articles et de produits neufs ou d'occasion à des détaillants, à des usagers industriels et commerciaux, à des collectivités et à des utilisateurs professionnels, ou à d'autres grossistes, ou à des intermédiaires qui achètent ces articles et des produits pour le compte de ces détaillants, ces usagers, ces collectivités etc., ou pour les leur vendre. Les principales activités incluses sont celles des marchands en gros, c'est-à-dire des grossistes qui prennent possession des marchandises qu'ils vendent, des négociants en gros, des dépositaires, des distributeurs industriels, des exportateurs, des importateurs et des coopératives d'achat, des succursales et des bureaux de vente (mais pas des magasins de détail) qui sont tenus par des unités de fabrication ou d'exploitation minière indépendamment de leurs usines ou mines dans le but de commercialiser leurs produits et qui ne se contentent pas de répondre à des commandes par expédition directe depuis les usines ou mines. Sont également inclus les courtiers, commissionnaires et agents ainsi que les centrales d'achat et les coopératives qui commercialisent des produits agricoles. Les marchands en gros se chargent fréquemment d'opérations telles que l'assemblage, le tri, le calibrage de marchandises en grandes quantités, le fractionnement, le reconditionnement, la redistribution en petites quantités, par exemple de produits pharmaceutiques, l'entreposage, la réfrigération, la livraison et l'installation des marchandises, la promotion au bénéfice de leurs clients et la conception d'étiquettes.

La vente au détail est la revente (vente sans transformation) au public de biens neufs ou d'occasion essentiellement destinés à la consommation des particuliers ou des ménages, par des magasins, des grands magasins, des comptoirs et des kiosques, des maisons de vente par correspondance, des colporteurs et des marchands ambulants, des coopératives de consommateurs, des maisons de vente aux enchères, etc. La plupart des détaillants prennent possession des marchandises qu'ils vendent mais certains agissent en tant qu'intermédiaires pour un commerçant principal et vendent en consignation ou sur la base de commissions.

2. Note technique

1.2 - Mise à jour 2013 de l'enquête menée en 2010 auprès des organisations patronales :

	Centres de formation de moniteurs	Démolisseurs - Recycleurs	Stations de lavage
NAF	85.59B	46.77Z et 45.32Z	81.29B
Représentants de l'activité contactés	JP. Lémonnier (UNIDEC) P. Malpièce (CNPA)	- Le processus particulier de recyclage distingue les professionnels du 45.32Z et du 4677Z - La filière non réglementaire traiterait 350 000 véhicules par an. - Il existe environ 1 600 points d'entrée agréés par l'état au titre de la réglementation VHU	- Ne dispose pas d'un dénombrement des entreprises et des salariés - Les entreprises de la commission sociale sont enregistrées sous des codes Naf variés souvent entretien automobile ou station service - Elles ne représentent qu'une seule technique de lavage : la haute pression - L'unité statistique essentielle est celle du centre de lavage. Une estimation est proposée : 4500 centres de lavage + 2000 portiques simples, 2000 salariés employés dont 1 000 gérants.
Problématiques spécifiques pour délimiter le champ d'observation	La difficulté de dénombrement concerne les entreprises dont l'activité principale est la formation des moniteurs.		
Actions réalisées	1- Récupération des raisons sociales des CFM auprès de l'UNIDEC et du CNPA 2- Recherche par l'observatoire de l'ANFA des Siret (société.com) et des codes Naf (Sirene.fr) 3- Croisement des bases ANFA/UNIDEC/CNPA 4- Au final, seuls 13 CFM ont le code 85.59B	1- Récupérer la liste sous format Excel des démolisseurs agréés et de leur SIRET/SIREN en 2013 sur le site SINOE. 2- Commande des codes NAF auprès de l'INSEE. 3- Ne retenir que les codes NAF 45.32Z et 46.77Z	Prise en compte des données de l'IRP et de l'ANFA (environ 126 entreprises comptabilisées contre 600 en 2009 et 143 en 2010). Lors du changement de nomenclature NAF en 2008, les entreprises de lavage qui étaient englobées dans la NAF 747Z se sont dispersées dans les codes NAF suivants : 8121Z (Nettoyage courant des bâtiments), 8122Z (Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel). Un volume important d'entreprises a donc été « perdu » entre les deux éditions du rapport. Dans ces circonstances, en accord avec l'OBSA, nous avons pris la décision de ne pas publier de données relatives à ces stations de lavage pour le rapport des données sociales depuis 2010. Si une nouvelle constance est observée dans les données ces prochaines années, elles seront alors présentées dans le rapport.

Suite à ces contacts, les commandes de statistiques sont passées à l'INSEE le 20 juillet 2013 : transmission de la liste des Siret des codes Naf partagés pour une qualification des entreprises, des établissements et des salariés.

Les données ACOSS sont disponibles sur le site <http://www.acoss.fr> et remplacent les données sur l'emploi salarié publiées habituellement par Pôle-Emploi mais non disponibles en 2011.

1^{er} cas de figure :
les données sont issues de la source ACOSS :

L'Observatoire de l'ANFA a téléchargé les données ACOSS (établissements employeurs et salariés) uniquement pour les codes NAF « entiers » pour la période 2008 à 2012 (<http://www.acoss.fr>).

Les données ACOSS remplacent les données sur l'emploi salarié habituellement publié par Pôle Emploi. Les variables « taille d'établissement » et « sexe » ne sont plus disponibles à partir de cette source.

2^{ème} cas de figure :
les données ne sont pas disponibles dans la source ACOSS :

- Pour les entreprises : on applique aux données INSEE – SIRENE 2012 l'évolution constatée entre 2010 et 2011 des entreprises.
- Pour les salariés des codes NAF « partagés » : on utilise les données Pôle-Emploi jusqu'en 2011 puis IRPAUTO 2012.
- Pour qualifier les salariés (âge, ancienneté,...) : on utilise les données IRPAUTO 2012 ou INSEE DADS 2011.

Partie 1 : Données exhaustives de la Branche

1. Données de cadrage par activités de la branche
(source : INSEE, ACOSS, Pôle Emploi, traitement ANFA)

1.1. Dénombrement des entreprises

Pour les données 2012, on applique aux données entreprises INSEE – SIRENE 2011, l'évolution constatée des entreprises entre 2010 et 2011 (données INSEE-SIRENE) par code NAF, taille d'entreprises et département.

1.2. Dénombrement des établissements

Pour les données 2012, on applique aux données établissements INSEE – SIRENE 2011, l'évolution constatée des établissements entre 2010 et 2011 (données INSEE-SIRENE) par code NAF.

1.3. Dénombrement des salariés

Pas d'estimations pour les codes NAF « entiers ».

Pour les codes NAF « partagés », on utilise les données IRPAUTO 2012.

2. Zoom sur les entreprises (source : INSEE, traitement ANFA)

2.1. Historique du nombre d'entreprises

Pour les codes NAF entiers, seules les données 2012 sont estimées. On applique aux données entreprises INSEE – SIRENE 2011, l'évolution constatée des entreprises entre 2010 et 2011 (données INSEE-SIRENE) par code NAF, taille d'entreprises et département.

Pour les codes NAF partagés, de 2003 à 2007, on applique, aux données entreprises 2008, 50% de l'évolution du code NAF total et 50% de l'évolution de l'ensemble des codes NAF entiers. Pour l'année 2012, la démarche est la même que pour les codes NAF entiers.

2.2. Répartition des entreprises par région

On applique aux données entreprises INSEE – SIRENE 2011, l'évolution constatée des entreprises entre 2010 et 2011 (données INSEE-SIRENE) par code NAF, taille d'entreprises et département.

2.3. Répartition des entreprises par département

On applique aux données entreprises INSEE – SIRENE 2011, l'évolution constatée des entreprises entre 2010 et 2011 (données INSEE-SIRENE) par code NAF, taille d'entreprises et département.

2.4. Répartition des entreprises selon leur taille

Pour les codes NAF partagés, de 2003 à 2006, on applique, aux données entreprises préalablement estimées (chapitre 2.1), la part des « moins de 10 salariés » et des « 10 salariés et plus » observé en 2007.

Exemple 1 pour le code NAF 4764Z :

	Total	Part des moins de 10 salariés	Part des 10 salariés et plus
Nombre d'entreprises 2007	312	303 entreprises soit 97,1 %	9 entreprises soit 2,9 %
Nombre d'entreprises 2006	279	279 x 97,1 % = 271 entreprises	279 x 2,9 % = 8 entreprises

Pour 2012, on applique aux données entreprises INSEE – SIRENE 2011, l'évolution constatée des entreprises entre 2011 et 2010 (données INSEE-SIRENE) par code NAF, taille d'entreprises et département.

2.5. Répartition des entreprises selon leur taille et leur activité

On applique aux données entreprises INSEE – SIRENE 2011, l'évolution constatée des entreprises entre 2010 et 2011 (données INSEE-SIRENE) par code NAF, taille d'entreprises et département.

3. Zoom sur l'emploi (Source : INSEE, ACOSS, Pôle Emploi, IRPAUTO, traitement ANFA)

3.1. Historique du nombre de salariés

Données ACOSS pour les codes NAF « entiers », données Pôle-Emploi pour les codes NAF « partagés » jusqu'en 2011 puis IRPAUTO pour 2012.

3.2. Répartition des effectifs salariés selon le sexe

Données ACOSS en volume, données INSEE DADS en répartition.

3.3. Répartition par région des effectifs salariés et du nombre moyen de salariés par entreprise

Données ACOSS pour les codes NAF « entiers », données IRPAUTO pour les codes NAF « partagés ».

3.4. Répartition par département des effectifs salariés

Données ACOSS pour les codes NAF « entiers », données IRPAUTO pour les codes NAF « partagés ».

3.5. Répartition des effectifs salariés selon le sexe et l'activité principale de l'entreprise

Données ACOSS en volume, données IRPAUTO en répartition, INSEE DADS en répartition.

3.6. Répartition des effectifs salariés selon la taille de l'entreprise

Données ACOSS estimées à partir des données DADS 2011.

3.7. Répartition des effectifs salariés selon la taille de l'entreprise et l'activité principale de l'entreprise

Données ACOSS estimées à partir des données DADS 2011.

3.8. Répartition des effectifs salariés selon l'âge et le sexe

Pyramide des âges issue des données d'IRPAUTO 2012, INSEE DADS 2011 pour le secteur G.

3.9. Âge moyen des effectifs salariés selon l'activité principale de l'entreprise

Données d'IRPAUTO 2012, INSEE DADS 2011 pour la part de salariés âgés de 55 ans ou plus.

3.10. Répartition des effectifs salariés selon les principales catégories socioprofessionnelles

Le poids de chaque CS observé dans les données INSEE DADS 2011 est appliqué aux données UNEDIC 2011.

Exemple 2 :

	Nombre de salariés DADS	%	Données estimées 2012
Chefs d'entreprises salariés	6 421	1,5%	$1,3\% \times 405\ 127 = 6\ 196$
Cadres et professions intellectuelles supérieures	30 175	7,2%	$7,2\% \times 405\ 127 = 29\ 077$
Professions intermédiaires	62 960	15,0%	$15,0\% \times 405\ 127 = 60\ 613$
Employés	97 159	23,1%	$23,1\% \times 405\ 127 = 93\ 732$
Ouvriers qualifiés	175 727	41,8%	$41,8\% \times 405\ 127 = 169\ 486$
Ouvriers non qualifiés	24 532	5,9%	$5,9\% \times 405\ 127 = 23\ 833$
Apprentis, stagiaires et contrats aidés	23 028	5,5%	$5,5\% \times 405\ 127 = 22\ 190$
Total	420 002	100,0%	405 127

3.11 Répartition des effectifs salariés selon les principales catégories socioprofessionnelles et le sexe

Le poids de chaque CS par sexe observé dans les données DADS 2011 est appliqué aux données ACOSS 2012 (voir exemple 2).

3.12 Répartition des salariés selon les catégories socioprofessionnelles et la taille de l'entreprise en 2010

Poids de chaque CS observé dans les données DADS 2011 selon le critère de la taille de l'entreprise.

3.13 et 3.14 Répartition des effectifs salariés selon les catégories socioprofessionnelles et l'activité principale de l'entreprise

Le poids de chaque CS observé par code NAF dans les données DADS 2011 ainsi que le poids de chaque code NAF observé par CS dans les données DADS 2011.

4. Zoom sur l'appareil de formation : données ANFA

Partie 2 : Données d'échantillon (source : IRPAUTO)

1. Les mouvements de personnel :

1.1. Le nombre d'embauches : données IRPAUTO 2012

1.2. Le nombre de départs :

La comparaison des données de cadrage 2011 et 2012 de l'ANFA permet d'obtenir les mouvements de salariés en 2012.

La différence entre le solde obtenu en comparant les données de cadrage 2011 et 2012 et le nombre d'embauches recensé par IRPAUTO indique le nombre de départs de la profession selon l'ensemble des critères retenus (sexe, CSP, activité principale des entreprises).

1.3. Solde Embauches-Départs

La différence entre les données de cadrage 2011 et 2012.

1.4. Salariés âgés : données IRPAUTO 2012

2. Les rémunérations : données IRPAUTO 2012

3. Les conditions d'emploi : données IRPAUTO 2012

4. Les horaires de travail : données IRPAUTO 2012

5. Les travailleurs handicapés : données IRPAUTO 2012

L'OBSA souhaitait connaître la part des travailleurs handicapés selon 3 catégories non exclusives :

- les salariés reconnus handicapés par la CDAPH (Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées),
- les salariés bénéficiaires d'une pension d'invalidité 1ère catégorie versée par la Sécurité Sociale,
- les victimes d'ATMP ayant entraîné une incapacité permanente (IP) d'au moins 10%.

Après investigation dans les bases IRPAUTO, on compte les personnes invalides de 1^{ère} catégorie*. Ils peuvent comprendre les victimes d'ATMP ayant entraîné une incapacité permanente (IP) d'au moins 10%.

Il faut savoir que les victimes d'ATMP dont l'IP est d'au moins 10% et invalides de 2^e ou 3^e catégorie perdent toutes indemnités s'ils reprennent une activité rémunérée.

Concernant les salariés reconnus handicapés, ils ne sont pas répertoriés dans la base IRPAUTO et il n'y a pas d'autres sources à ce jour pour récupérer ces données pour la Branche des services de l'automobile.

* Dans les bases IRPAUTO, les invalides sont classés en 3 catégories :

- 1^{ère} catégorie : invalide capable d'exercer une activité rémunérée.
- 2^e catégorie : invalide absolument incapable d'exercer une activité professionnelle quelconque.
- 3^e catégorie : invalide qui, étant absolument incapable d'exercer une profession quelconque, est en outre dans l'obligation d'avoir recours à l'assistance d'une tierce personne pour effectuer les actes ordinaires de la vie.

L'état d'invalidité est apprécié globalement en fonction de deux critères :

- la reconnaissance d'une déficience physique ou mentale,
- un handicap socioprofessionnel consécutif à cette déficience, apprécié en fonction de la capacité de travail, de l'âge, du milieu professionnel,...

3. Table de correspondance des codes NAF

Activités	Nouveaux codes NAF (2008)	Anciens codes NAF (1992)
Commerce Automobile	45.11Z Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers (- de 3,5t)	50.1Z Commerce de Véhicules automobiles
	45.19Z Commerce d'autres véhicules automobiles (+ de 3,5t)	
Réparation Automobile	45.20A Entretien et réparation de véhicules automobiles légers (- de 3,5t)	50.2Z Entretien et Réparation Automobile
	45.20B Entretien et réparation d'autres véhicules automobiles (+ de 3,5t)	
Commerce de détail d'équipements automobiles	45.32Z Commerce de détail d'équipements automobiles	50.3B Commerce de Détail d'Équipements Automobile
Commerce de détail de carburants	47.30Z Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	50.5Z Commerce de détail de carburants
	45.40Z Commerce et réparation de motocycles	50.4Z Commerce et réparation de cycles et motocycles
	47.64Z* Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé (exclusivement visé le commerce de bicyclettes)	52.4W Commerce de détail d'articles de sport et de loisir (uniquement le commerce de cycles)
	95.29Z* Réparation d'autres biens personnels et domestiques (exclusivement visés l'entretien et la réparation de bicyclettes)	52.7H Réparation d'articles personnels et domestiques (uniquement la réparation de cycles)
Contrôle technique automobile	71.20A Contrôle technique automobile	74.3A Contrôle technique automobile
Écoles de conduite	85.53Z Enseignement de la conduite	80.4A Écoles de conduite
	85.59B* Autres enseignements (exclusivement visés les centres de formation des enseignants à la conduite et à la sécurité routière)	80.4C Formation des adultes et formation continue (uniquement les centres de formation de moniteurs de conduite)
Location courte durée	77.11A Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers	71.1A Location de courte durée de véhicules automobiles
	77.39Z* Location et location bail d'autres machines, équipements et biens matériels (exclusivement visées la location et la location bail d'auto-caravanes et de motocycles)	71.2A Location d'autres matériels de transports terrestres (uniquement la location d'auto-caravanes et de motocycles)
Location longue durée	77.11B Location de longue durée de voitures et de véhicules automobiles légers	71.1B Location de longue durée de véhicules automobiles
	46.77Z* Commerce de gros de déchets et débris (lorsque l'activité de récupération des pièces automobiles réutilisables, associée aux opérations de collecte, de reconditionnement, de stockage et de livraison, fait relever l'entreprise du commerce de gros de déchets et débris métalliques et non métalliques et de matériaux de récupération)	37.1Z Récupération de matières métalliques recyclables (uniquement démolisseurs automobile)
Démolisseurs-recycleurs	45.32Z Commerce de détail d'équipements automobiles (lorsque l'activité de démontage et de recyclage de véhicules automobiles conduit essentiellement à vendre au détail des accessoires, pièces détachées et équipements d'occasion pour véhicules automobiles)	
	52.21Z* Services auxiliaires des transports terrestres (exclusivement visés l'exploitation de parcs, aires, garages et emplacements couverts ou non de stationnement pour véhicules)	63.2A Gestion d'infrastructures de transports terrestres (uniquement l'exploitation de parcs de stationnement)
Stations de lavage	81.29B* Autres activités de nettoyage (exclusivement visées l'activité de nettoyage des véhicules, de préparation des véhicules neufs et de rénovation des véhicules d'occasion non effectuée chez le client)	74.7Z Activités de nettoyage (uniquement le nettoyage automobile)

*Codes NAF « partagés » avec d'autres activités susceptibles de relever d'une autre convention collective

Organisations patronales

- C.N.P.A. : Conseil National des Professions de l'Automobile
- F.F.C. : Fédération Française de la Carrosserie
- F.N.AA : Fédération Nationale de l'Artisanat Automobile
- F.N.C.R.M. : Fédération Nationale du Commerce et de la Réparation du Cycle et du Motocycle
- G.N.E.S.A. : Groupement National des Entreprises Spécialisées de l'Automobile
- Les Professionnels du Pneu
- S.N.C.T.A. : Syndicat National du Contrôle Technique Automobile
- U.N.I.D.E.C. : Union Nationale Intersyndicale Des Enseignants de la Conduite

Organisations salariales

- Fédération de la Métallurgie CFE - CGC (Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres)
- Fédération Nationale CFTC des Syndicats de la Métallurgie et Parties Similaires (Confédération Française des Travailleurs Chrétiens)
- FGMM - CFDT (Fédération Générale des Mines et de la Métallurgie - Confédération Française Démocratique du Travail)
- FO Métaux (Fédération Confédérée Force Ouvrière de la Métallurgie)
- FTM CGT (Fédération des Travailleurs de la Métallurgie - Confédération Générale des Travailleurs)